

23 avril 2026

Consultation du public Réunion d'ouverture n°1

Parc éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois

INNERGEX





Sommaire

Cadre réglementaire

Acteurs et procédure

Consultation du public

Présentation du pétitionnaire

Zone d'étude du projet

Enjeux environnementaux

Conception

Raccordement

Impacts et mesures

Prochaines étapes

Annexes :

- *Calendrier du projet*
- *Synthèse des mesures ERCAS*
- *Zonages éoliens et choix du site*
- *Contexte éolien*
- *Photomontages*

Cadre réglementaire



Cadre réglementaire

Soumis à autorisation environnementale avec évaluation environnementale
(Article R122-2 du Code de l'Environnement)

Nomenclature ICPE, rubrique 2980

Loi Industrie Verte (loi n°2023-973 du 23 octobre 2023)

Contenu de la demande d'autorisation (article R122-5 du Code de l'environnement) :

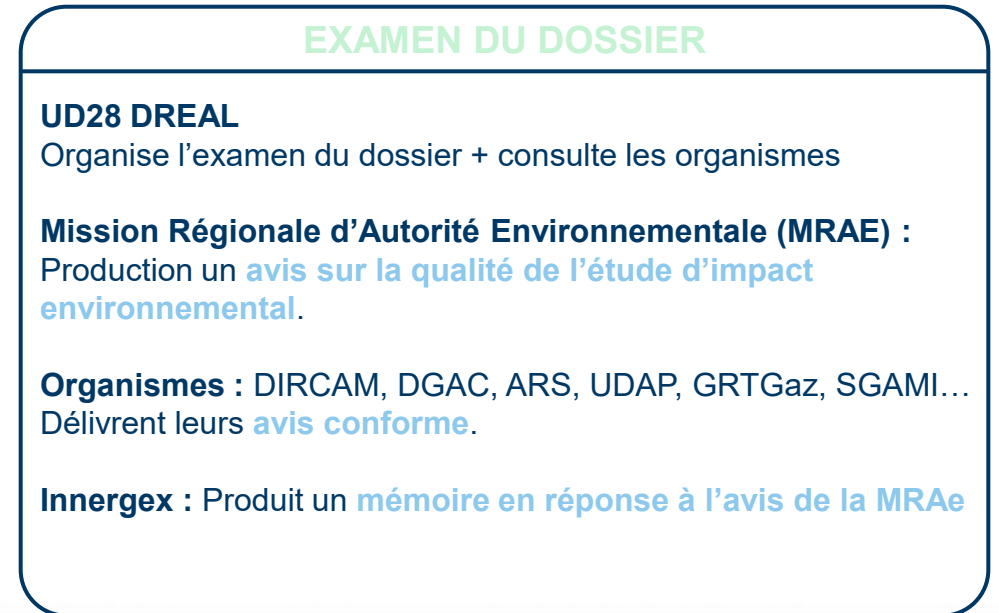
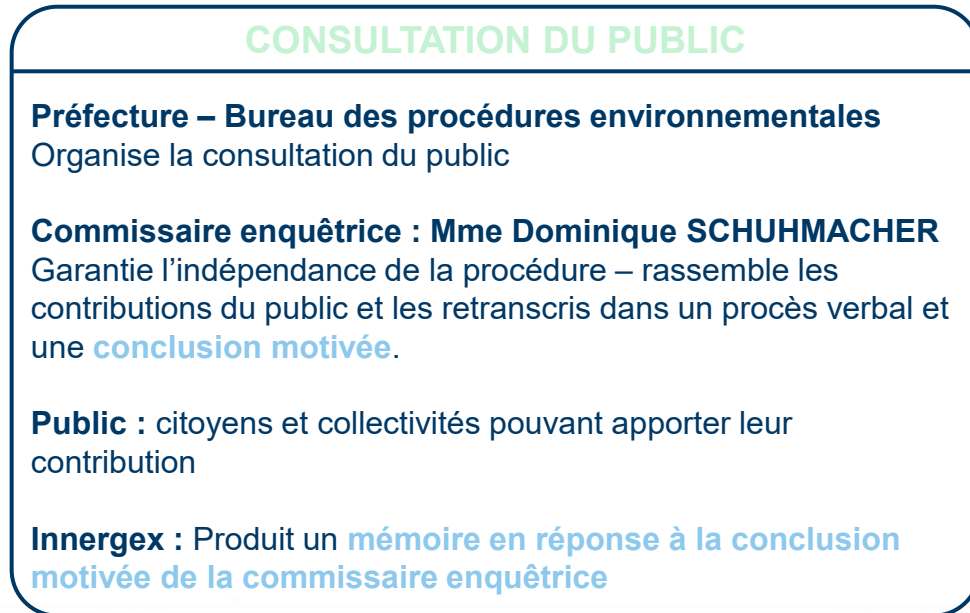
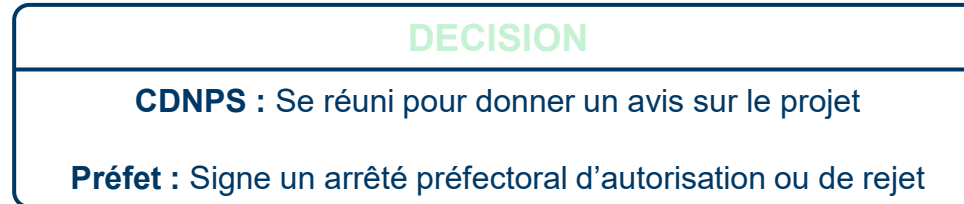
- Description de la demande
- Note de présentation non-technique
- Etude d'impact environnemental (+ ses annexes et son RNT)
- Etude de Danger (+ son RNT)
- Plans réglementaires
- Preuve de capacité technique et financière
- Justification de la maîtrise foncière



Acteurs et procédures



Acteurs et procédures



Pétitionnaire : Parc éolien des Grandes Vallées SAS

La consultation du public





Consultation du public par voie électronique

Publicité de l'avis – 15 jours avant la date d'ouverture :

- Dans la presse (Echo Républicain + Horizons)
- Sur le site internet de la préfecture
- En mairie (périmètre de 6km autour du projet)
- Sur le site d'implantation

Les dates clés :

- Ouverture : 13 avril 2026
- Réunion publique d'ouverture : 23 avril 2026 à 18h
- Permanence publique n°1 : 5 mai 2026 à 9h-11h
- Permanence publique n°2 : 19 juin 2026 à 17h-19h
- Réunion publique de clôture : 29 juin 2026 à 18h
- Clôture : 13 juillet 2026

Le registre dématérialisé :

- Dossier mis à jour est disponible sur un registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7112/>
- Possibilité de télécharger les pièces du dossier
- Possibilité de déposer des contributions et de voir les réponses du pétitionnaire

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L . 181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

► LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR CHARGÉ DE CONDUIRE LA CONSULTATION DU PUBLIC EST : Mme Dominique SCHÜHMACHER, directrice générale des services, en mairie de Lèves.

► LE PROJET, OBJET DE LA CONSULTATION DU PUBLIC, porte sur la création d'un parc éolien, composé de 4 éoliennes et 1 poste de livraison électrique, relevant de la rubrique n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

CE PROJET FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE au titre du code de l'environnement. Il est soumis à évaluation environnementale.

► EMPLACEMENT DU PROJET: Neuvy-en-Dunois

► LE PETITIONNAIRE est la SAS PARC ÉOLIEN DES GRANDES VALLÉES dont le siège social est situé 190, Avenue Thiers, Étoile Part-Dieu, 69006 LYON

► DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PERTINENTS ET DES QUESTIONS peuvent être adressées :

sur le projet : à Monsieur Adrien TARDY, Chef de Projets – énergie éolienne – à l'adresse suivante : atardy@innergex.com et à Madame Ouided ABIDI, Responsable – Développement – à l'adresse suivante : oabidi@innergex.com

sur la procédure de consultation du public : à la préfecture, par message envoyé à l'adresse suivante: pref-enquete-public@eure-et-loir.gouv.fr Les réponses seront mises à disposition sur le site internet dédié à cette consultation, sous 15 jours, sauf pour les questions nécessitant des recherches ou des travaux plus approfondis ;

► LA DURÉE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC est de 3 mois soit, du lundi 13 avril 2026, à 00h01 au lundi 13 juillet 2026 à 23h59, sous réserve de l'application de l'article R181-34 du code de l'environnement, relatif au rejet de la demande au cours de la phase d'examen et de consultation.

► LE DOSSIER, qui comporte, en outre, une étude d'impact et l'avis de la MRAE Centre-Val de Loire n°CVL-2026-011648/GUMENV en date du 20 février 2026, peut être consulté sur un site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7112/>. Il sera complété tout au long de la consultation (notamment : ajout des avis reçus, des observations et propositions du public formulées selon les modalités ci-dessous, des informations complémentaires et réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis et observations).

► LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ORGANISERA DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES, avec la participation du pétitionnaire, uniquement en présentiel aux dates, heures et lieu suivants :

	DATES	HEURES	LIEU
Réunion publique d'ouverture	Jeudi 23 avril 2026	à partir de 18h00 et pour une durée maximale de deux heures	Mairie de Neuvy-en-Dunois
Réunion publique de clôture	Lundi 29 juin 2026	à partir de 18h00 et pour une durée maximale de deux heures	Salle polyvalente 11, rue Jean Moulin

► LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ASSURERA ÉGALEMENT DES PERMANENCES. Il se tiendra à disposition du public le mardi 5 mai 2026 de 9h00 à 11h00 et le vendredi 19 juin 2026 de 17h00 à 19h00, en mairie de Neuvy-en-Dunois située 11, rue Jean Moulin ;

► PENDANT LA DURÉE DE LA CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- à l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7112/>
- par voie postale, par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, en Mairie de Neuvy-en-Dunois, 11, rue Jean Moulin, 28800 NEUVY-EN-DUNOIS
- lors des réunions publiques
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairies, sur le registre « papier » disponible à ces occasions;

► LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS du commissaire enquêteur seront rendus publics sur le site internet mentionné plus haut, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

► LA DÉCISION : le Préfet d'Eure-et-Loir, Place de la République, CS 80537, 28019 CHARTRES cedex, est l'autorité compétente pour prendre la décision au terme de la participation. Il accordera, par arrêté motivé, l'autorisation environnementale au titre des ICPE assortie de prescriptions ou la refusera.

► LES COMMUNES DONT LE TERRITOIRE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE AFFECTÉ PAR LE PROJET ET OU LE PRÉSENT AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ PAR VOIE D'AFFICHAGE SONT :

Neuwy-en-Dunois, Bullainville, Courbehaye, Dancy, Eole-en-Beauce, Le Gault-Saint-Denis, Les Villages Vovéens, Mories, Nottonville, Pré-Saint-Evroult, Pré-Saint-Martin, Sancheville, Villars et Villiers-Saint-Orien



Présentation d'Innergex

Un acteur français dans les EnR



16 parcs éoliens en exploitations



1 installation de stockage d'énergie



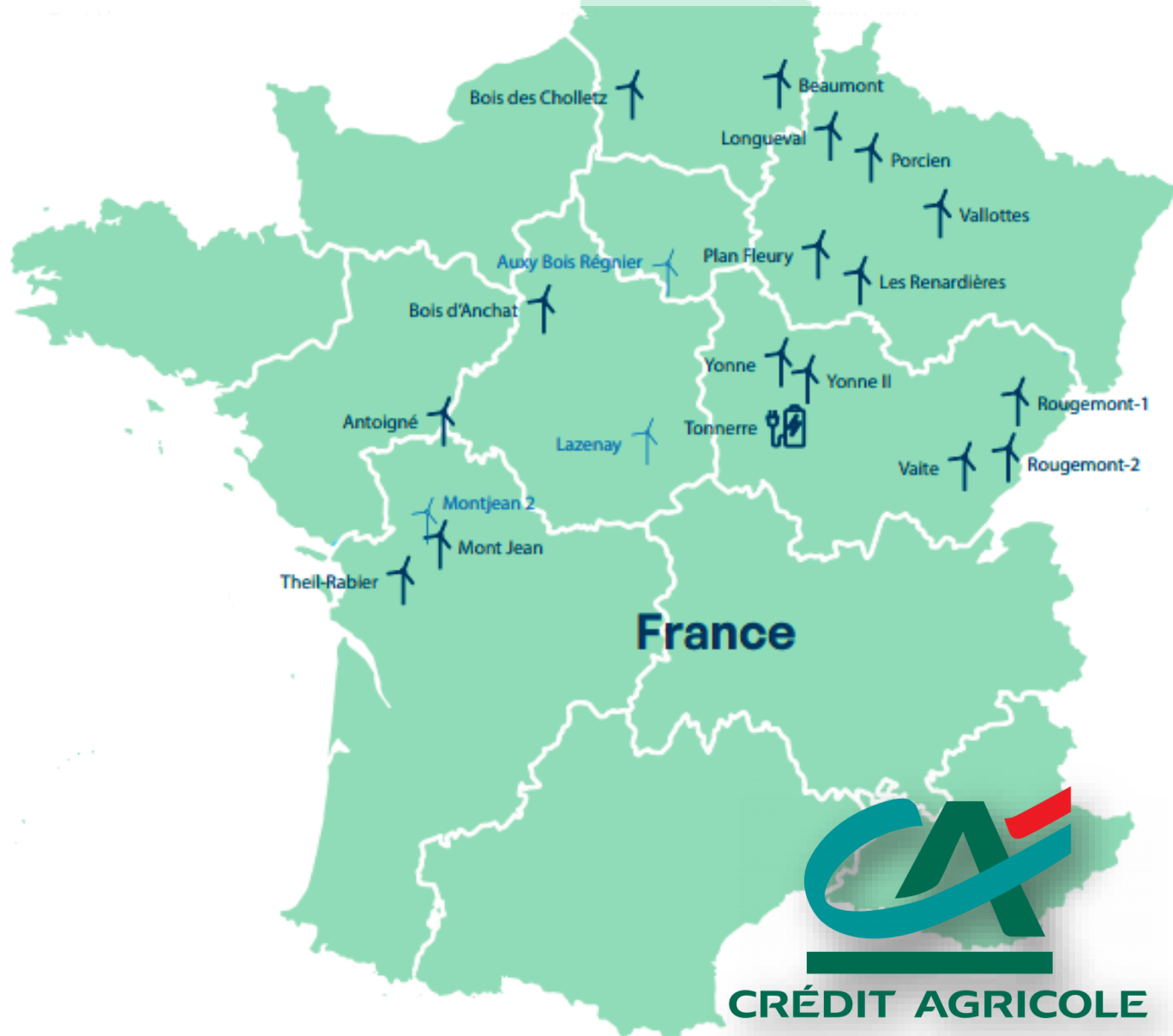
Plus de **40 employés**



3 agences en France, à Lyon (69), Limoges (87) et Paris (75)

Grâce à ses compétences pluridisciplinaires, Innergex France développe, finance, construit et exploite ses parcs éoliens et photovoltaïques

Depuis octobre 2023, le Crédit Agricole Assurance est actionnaire d'Innergex France à hauteur de 30%



Zone d'étude

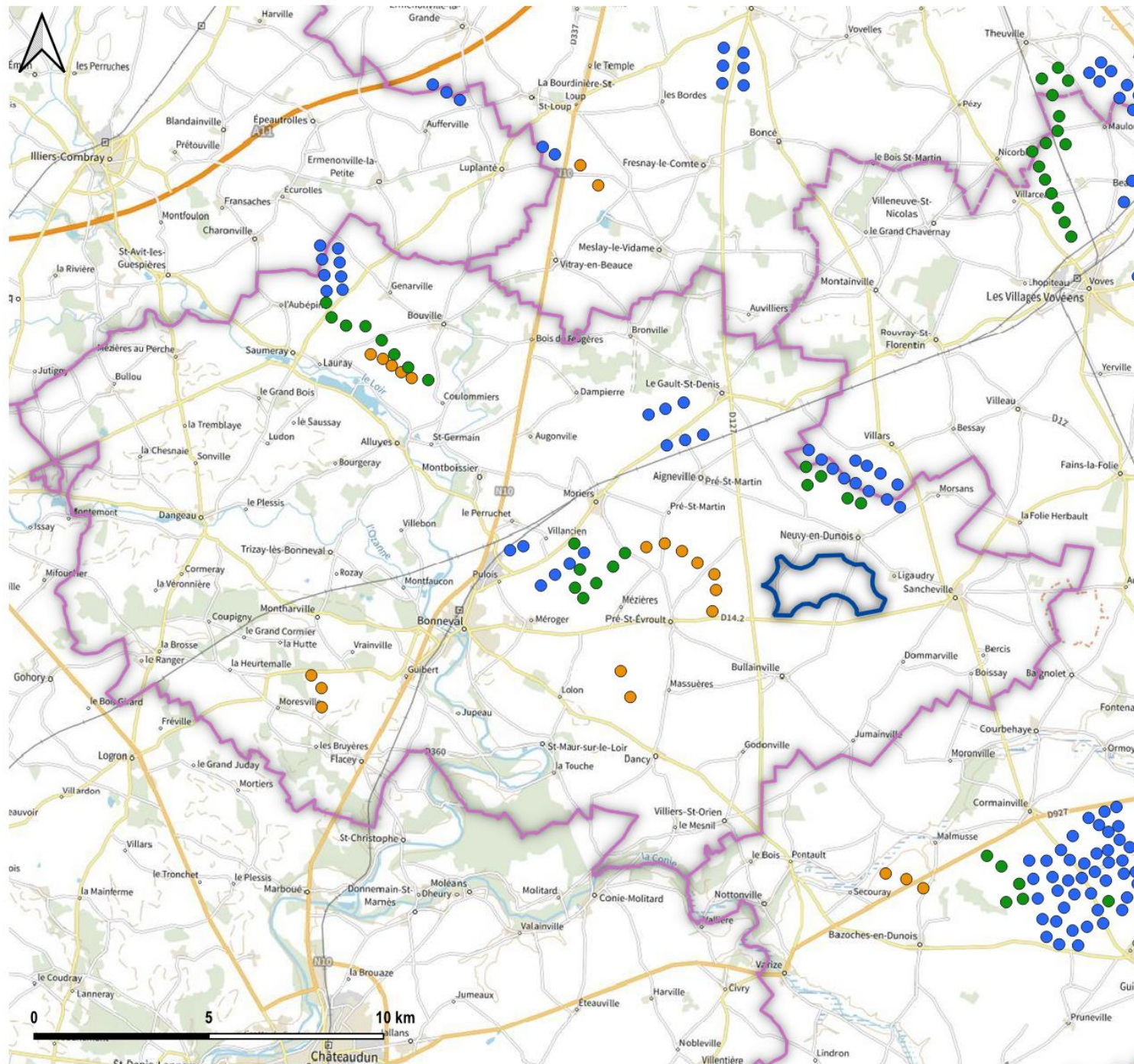


Choix du site :

- **2008** : ancienne zone de projet
- **2012** : ZDE
- **2021** : Zone favorable DREAL
- **2024** : Zone de vigilance de la DDT28
- **2024** : ZAEnR + avis favorable de la commune

Zonages éoliens et choix du site en Annexes

Contexte éolien utilisé dans l'étude d'impact



ZONE D'ÉTUDE DU PROJET

Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

Contexte EnR

- Éoliennes en service
- Éoliennes autorisées
- Éoliennes en instruction

Administratif

▭ Limites des EPCI

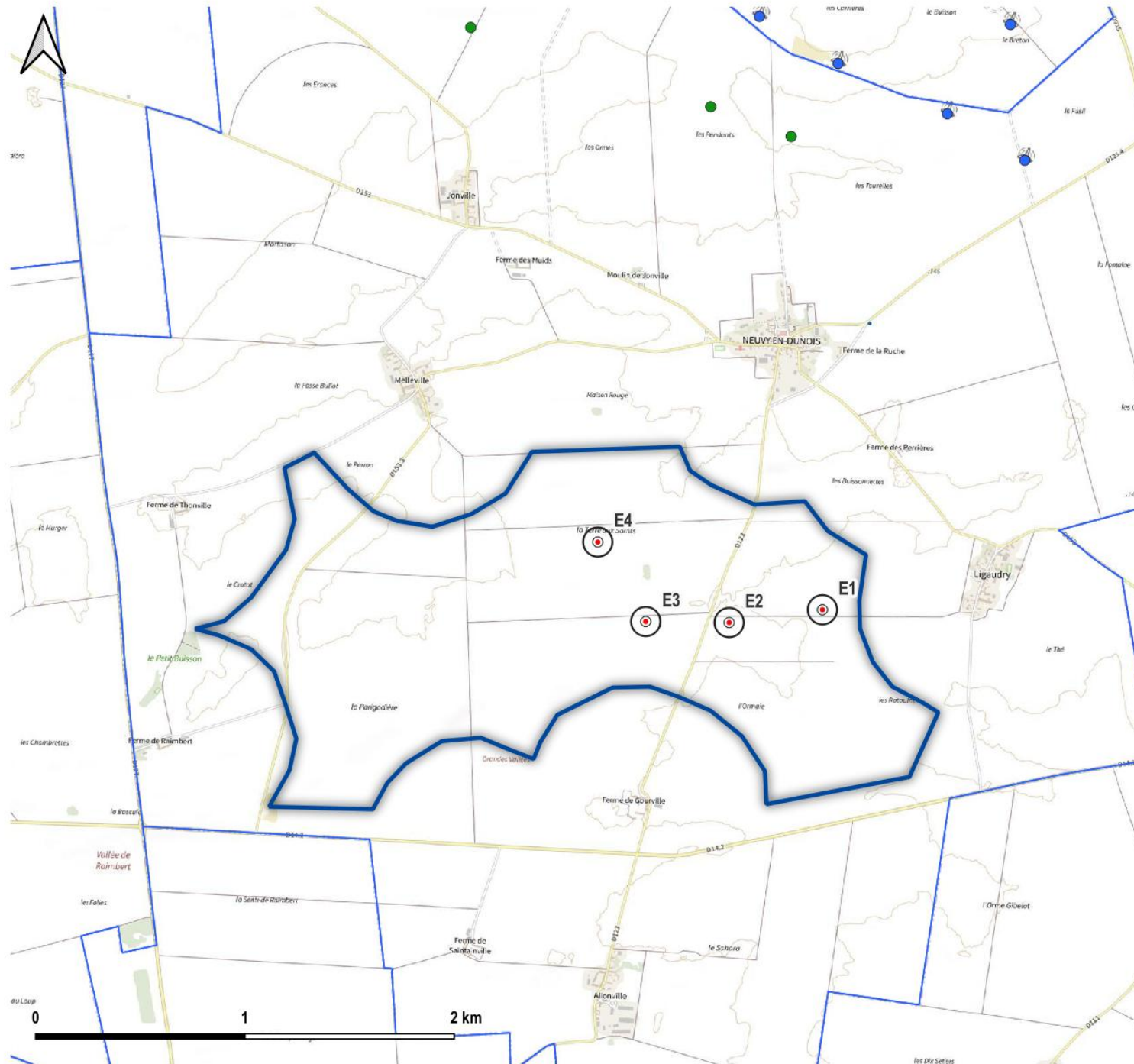
Zone

▭ Zone d'étude du projet

Choix du site :

- **2008** : ancienne zone de projet
- **2012** : ZDE
- **2021** : Zone favorable DREAL
- **2024** : Zone de vigilance de la DDT28
- **2024** : ZAEnR + avis favorable de la commune

Zonages éoliens et choix du site en Annexes



ZONE D'ÉTUDE DU PROJET et IMPLANTATION

Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

Limites administratives

 Limites communales

Contexte EnR

 Éoliennes construites

 Éoliennes autorisées

Implantations

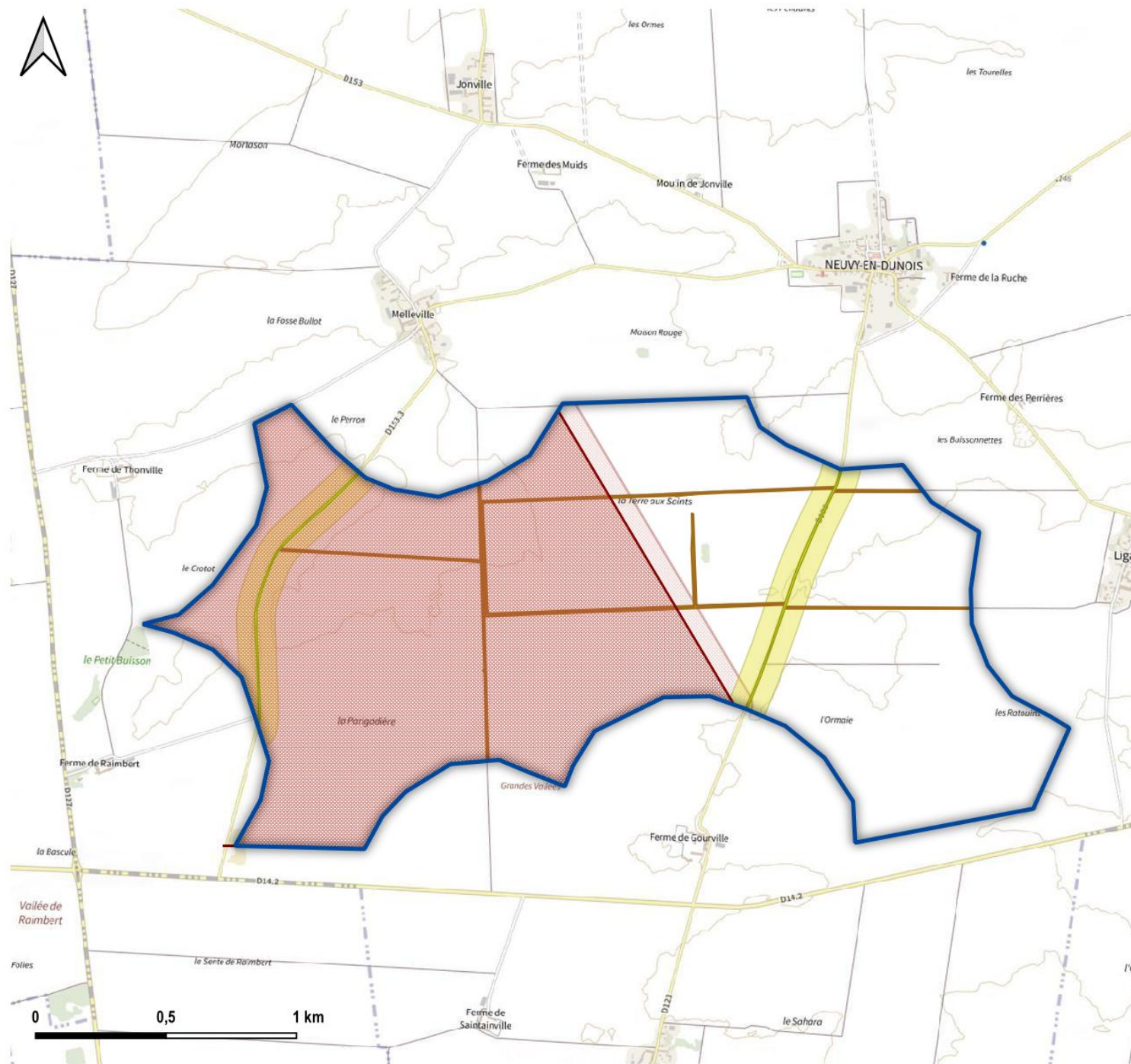
 Implantation des éoliennes

Zones

 Zone d'étude


Enjeux environnementaux





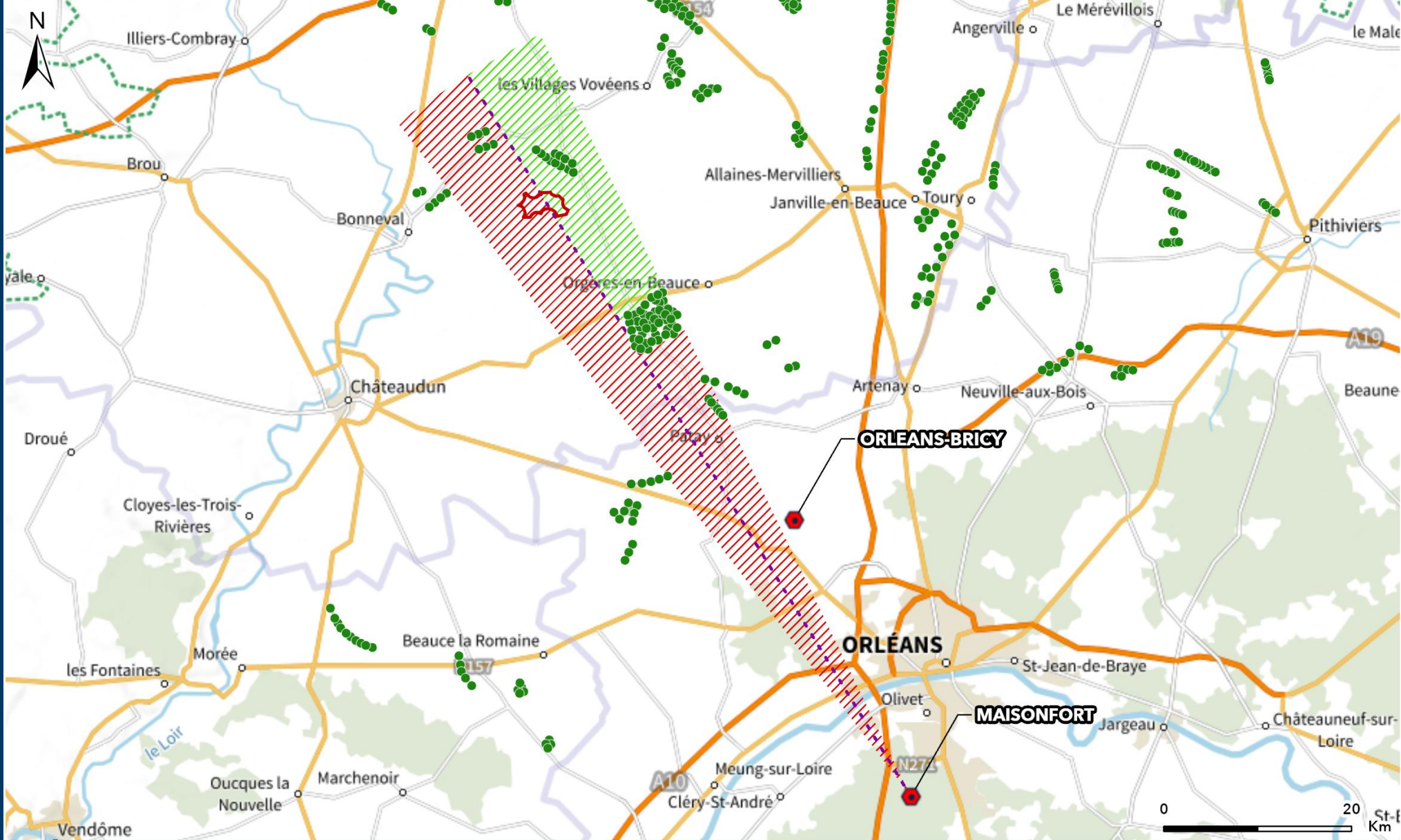
VOLET PHYSIQUE

Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

- Volet Physique**
-  AERONAUTIQUE
 -  ROUTE
 -  Chemins ruraux
- Zones**
-  Zone d'étude du projet

Contrainte radar

Les parcs éoliens de Cormainville et Gommerville génèrent un « masque »



Projet

 Zone d'implantation potentielle

Contexte Eolien

 En service

Contrainte radar

 Radars

 Sans occultation artificielle

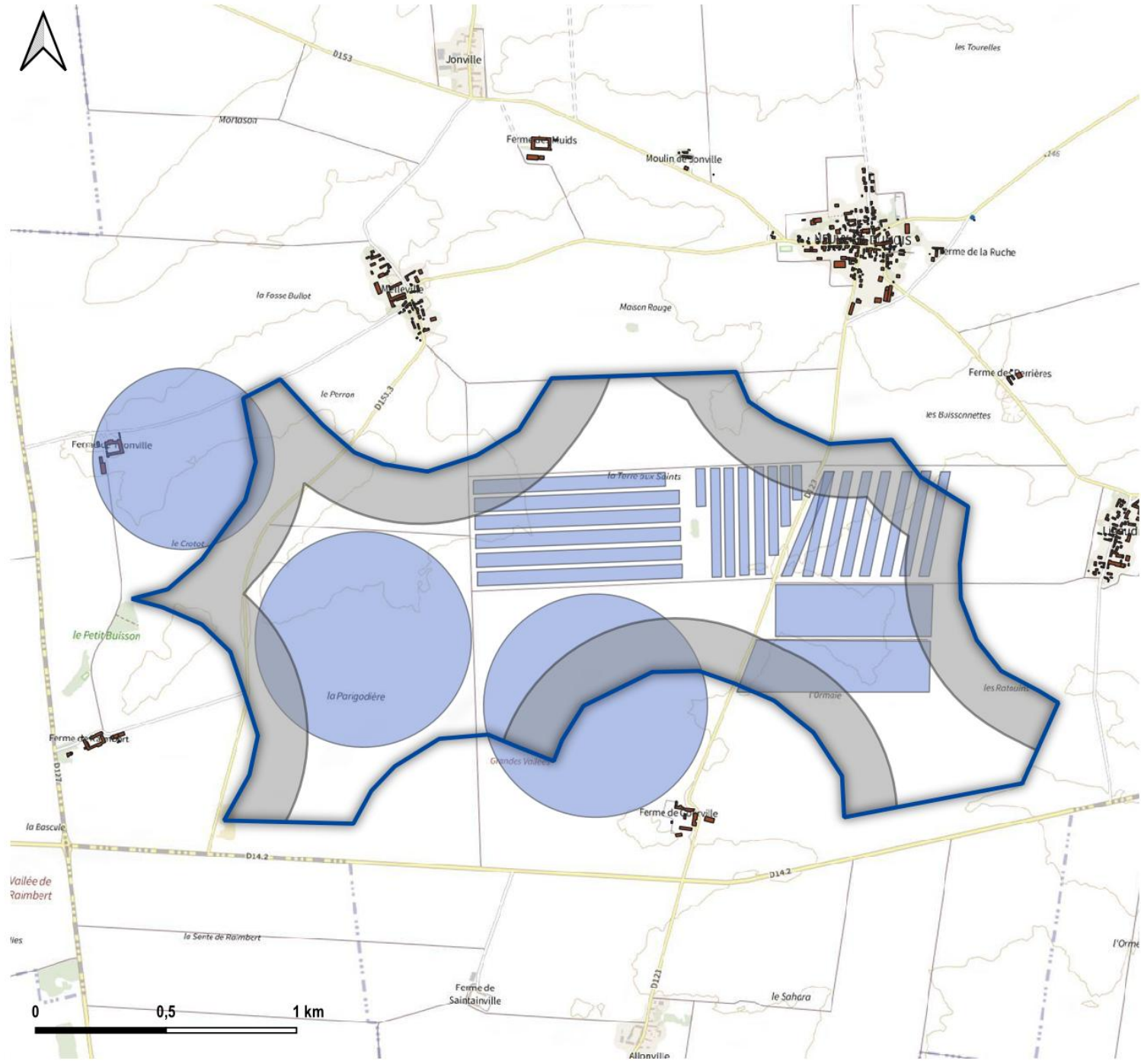
 Occultation artificielle issue des parcs de Cormainville et Guillonville

 Limite contrainte radar de Maisonfort

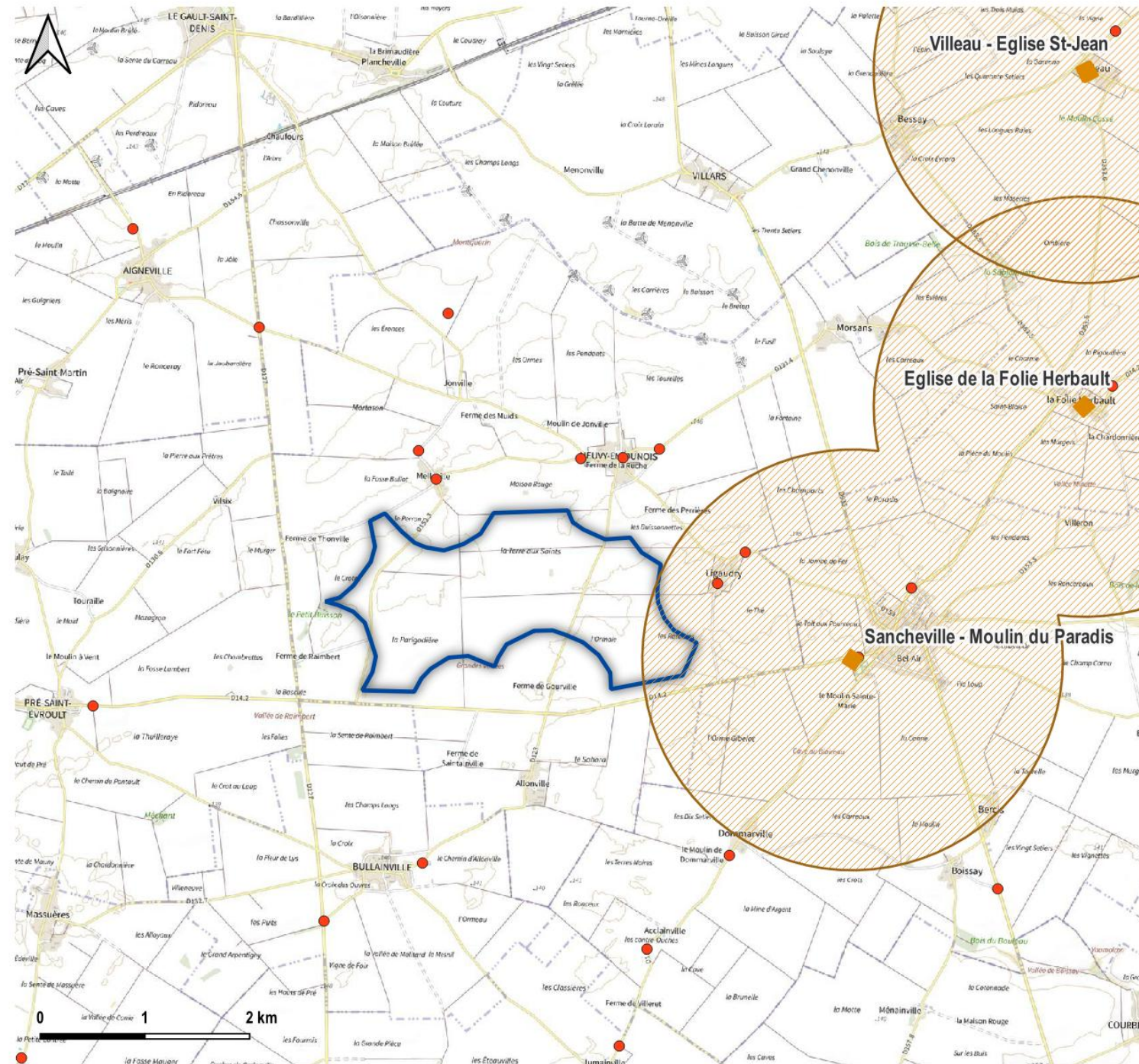
Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

- Zone**
-  Zone d'étude du projet
- Volet humain**
-  Tampon 700 m aux bâtiments
 -  Bâtiments dont résidentiels
 -  Pivots et rampes d'irrigation

Habitations
Eloignement réglementaire : 500m
Eloignement cible : 700m



Le tampon d'évitement des 2km aux monuments historiques n'est pas réglementaire mais à visée informative



VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE

Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

Zones

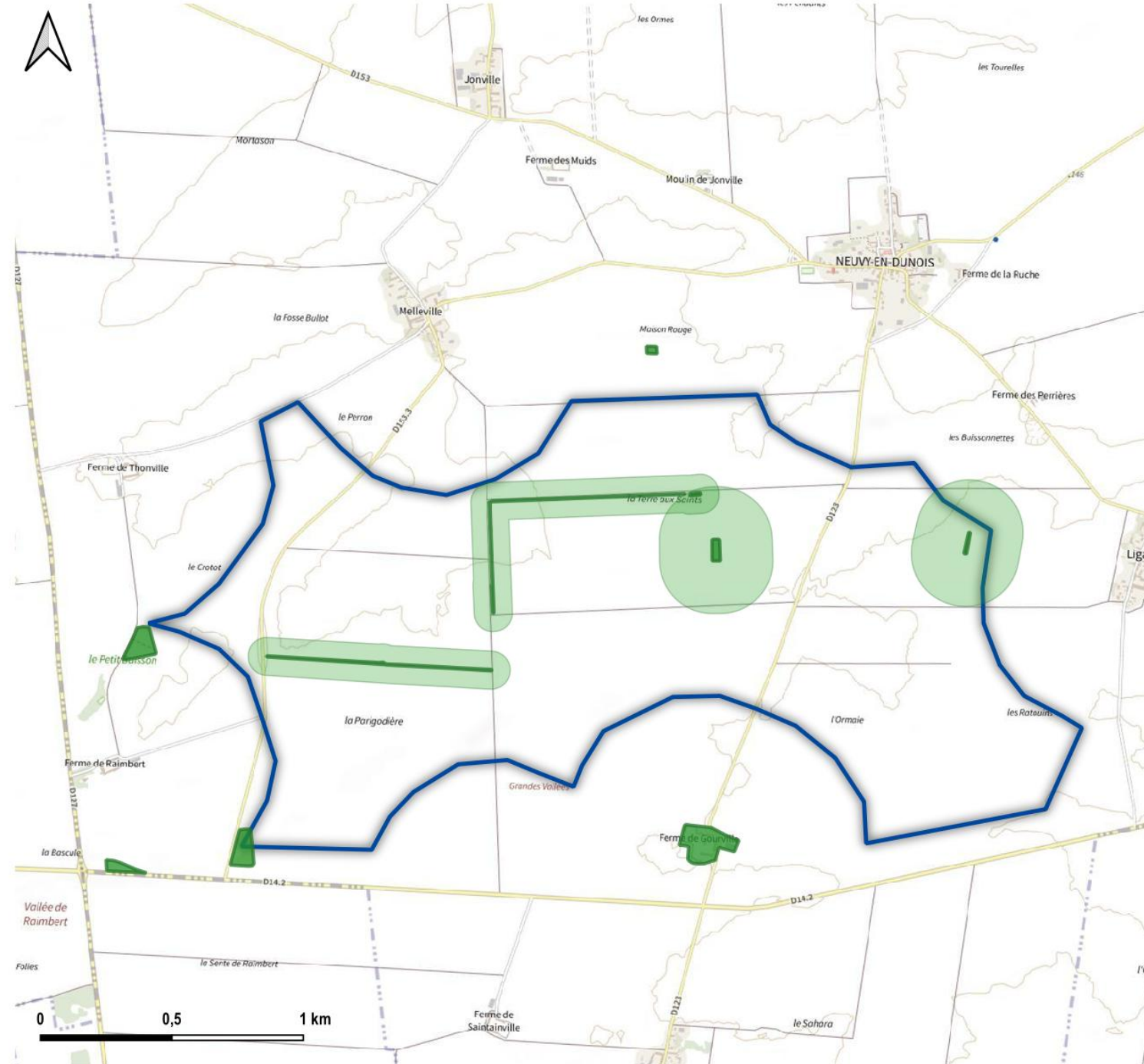
 Zone d'étude

Volet Paysager



 Monuments historiques - tampon 2 km

 Prises de vue


Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)



VNEI

-  Enjeux naturels
-  Tampon d'évitement

Zones

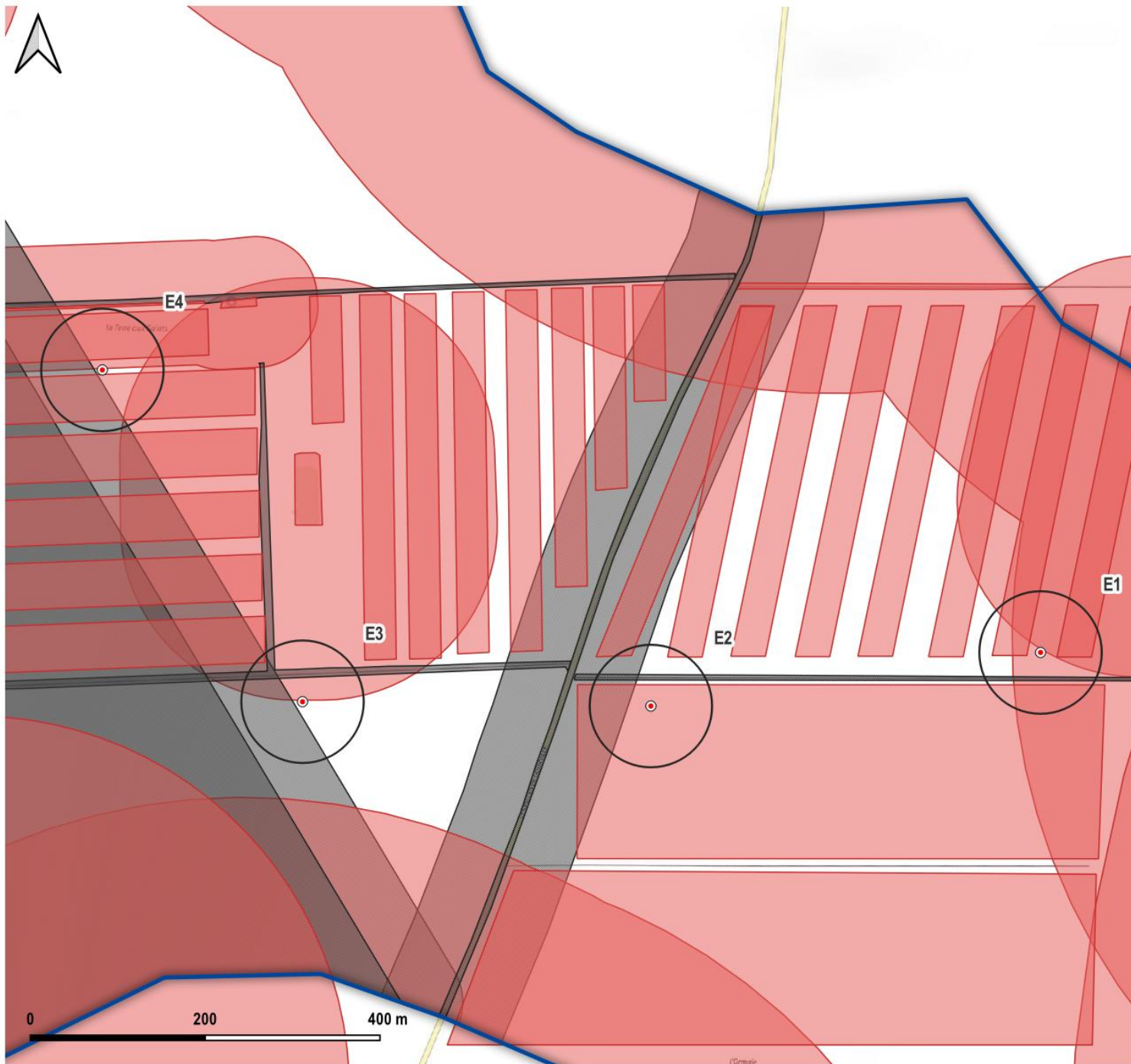
-  Zone d'étude du projet

Conception



E2 : dans le passage d'une rampe
→ Réduction de son parcours jugé acceptable pour l'agriculteur concerné


E1 : à 690m des habitations
→ Déplacement plus à l'ouest impossible pour éviter le phénomène de sillage entre les éoliennes



SYNTHESE DES CONTRAINTES

Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

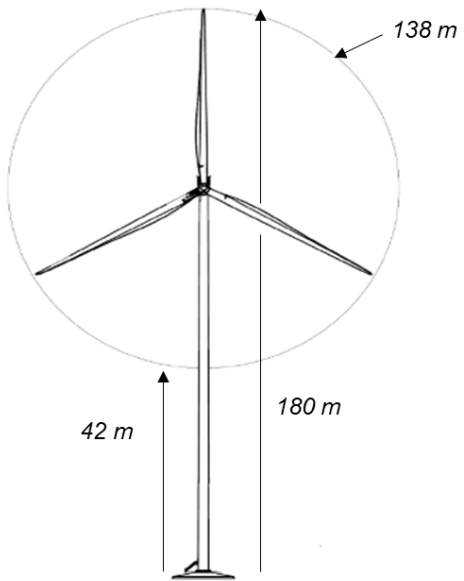
Zone

 Zone d'étude du projet

Synthèse des contraintes

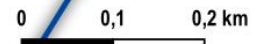
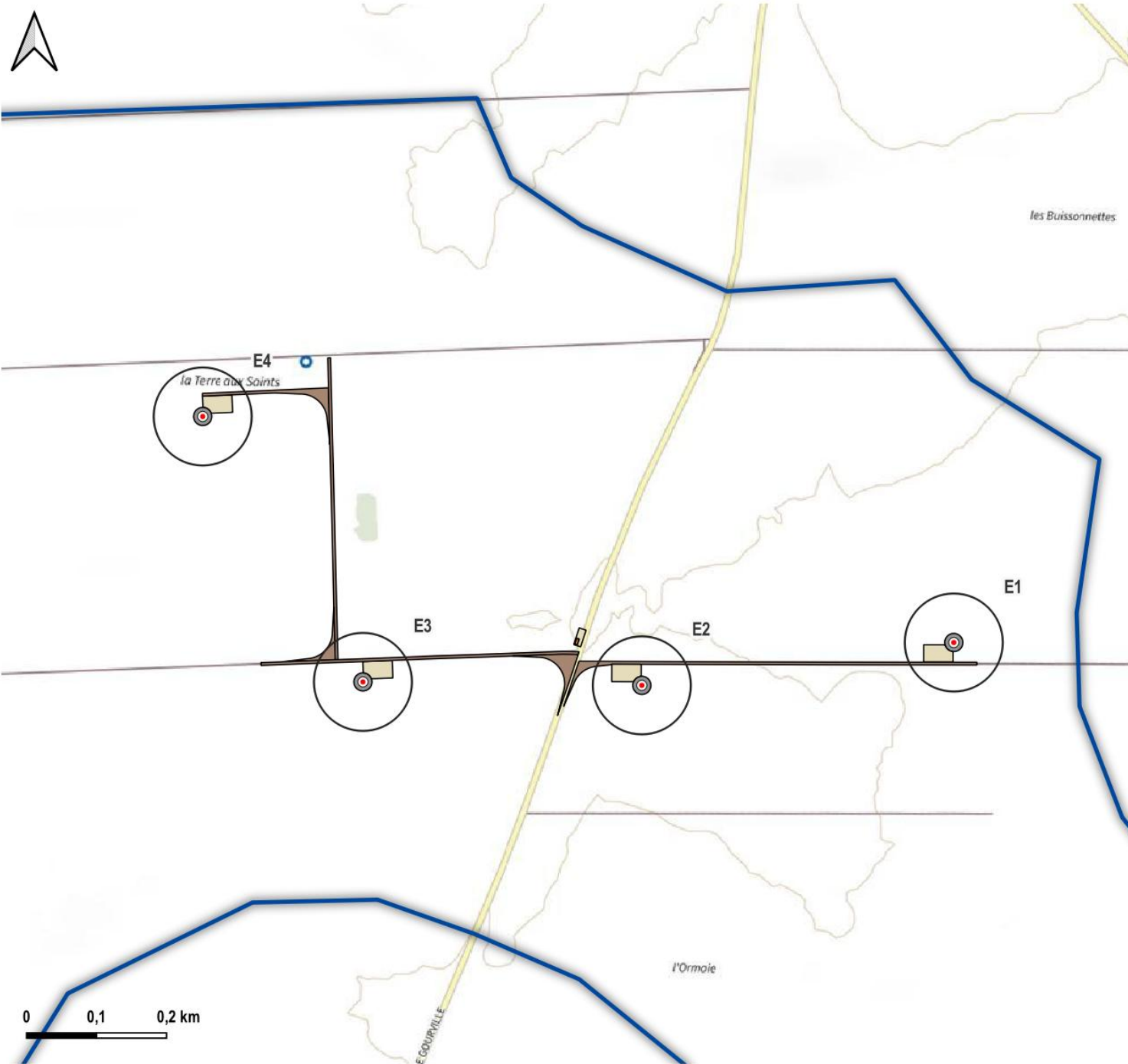
 REDHIBITOIRE

 FORT



Puissance : 4,26 MW / éolienne

Photomontages en Annexe



PLAN DE MASSE POSTE DE LIVRAISON

Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

Plan de masse

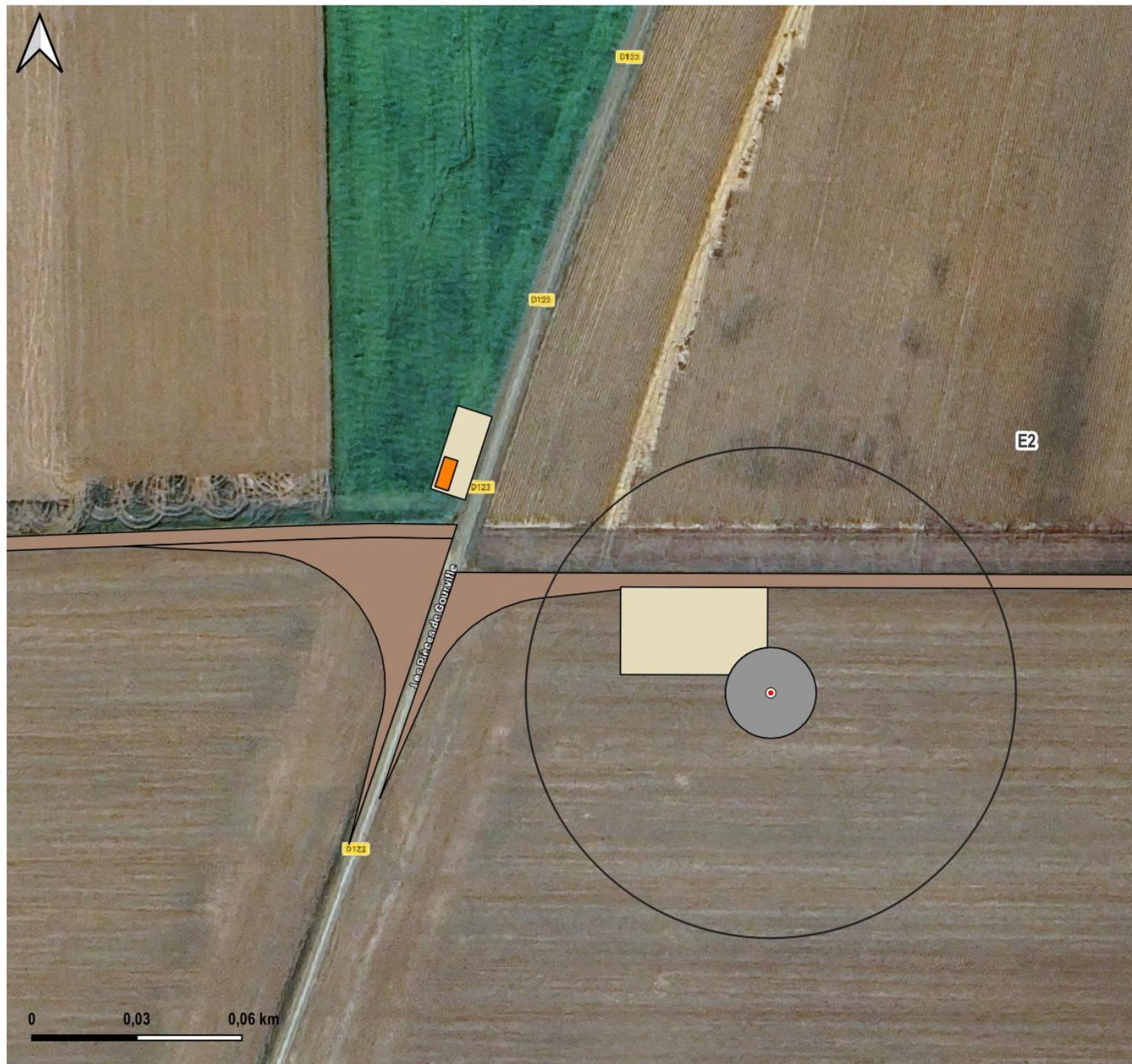
- Fondation
- Plateforme
- Chemin
- Poste de livraison

Zones

- Zone d'étude du projet

Surface impactée en phase exploitation < 1ha cultivé

Photomontages en Annexe



PLAN DE MASSE POSTE DE LIVRAISON

Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

Plan de masse

- Fondation
- Plateforme
- Chemin
- Poste de livraison

Zones

- Zone d'étude du projet

Raccordement



BONNEVAL :

- Distance : 12 km
- Capacité : Saturé
- Evolution possible : renforcement (nouvelle ligne)

VOVES :

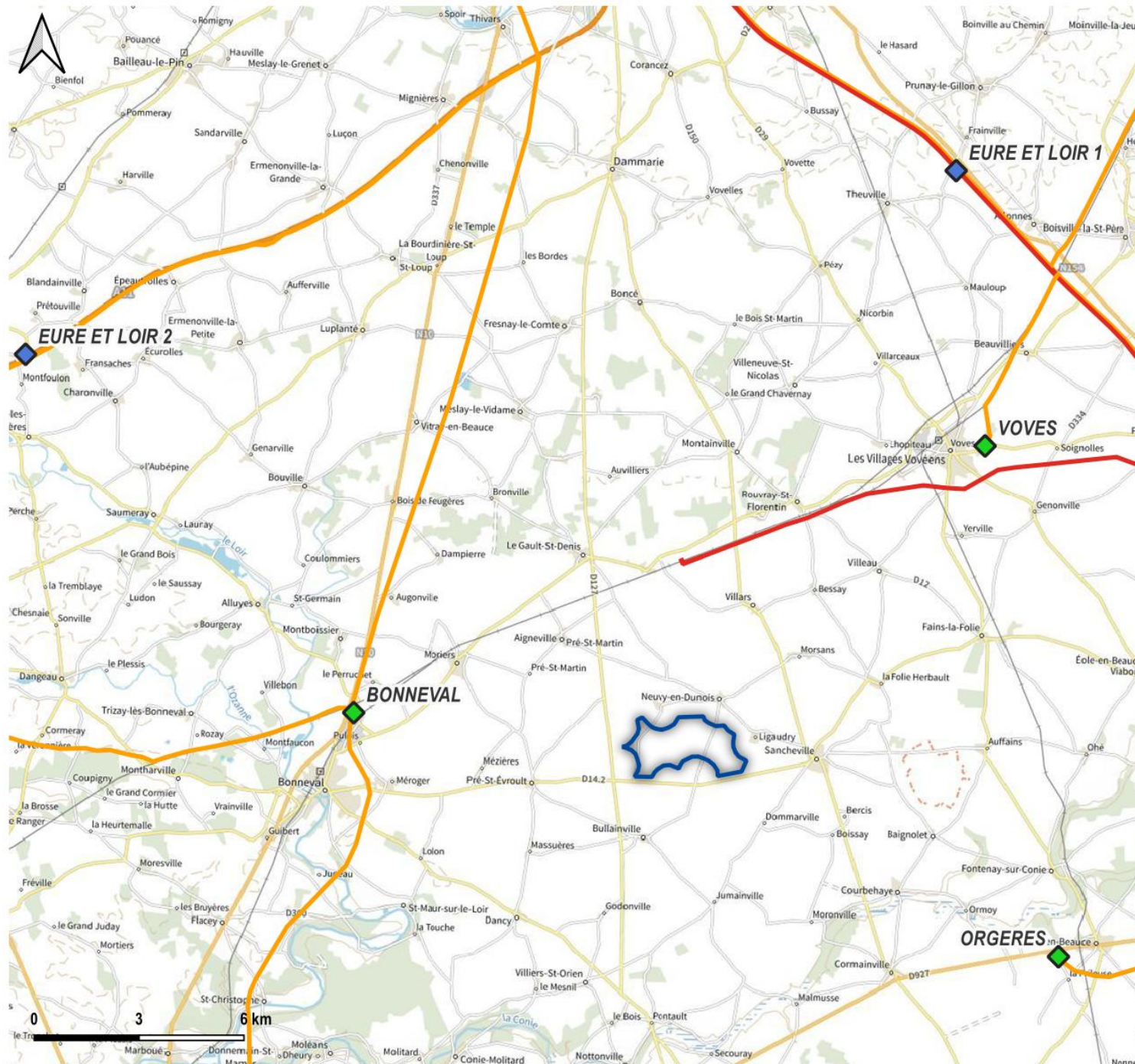
- Distance : 12 km
- Capacité : Saturé
- Evolution possible : renforcement (nouveaux transformateurs)

Postes privés :

- Disponibilité sur la nouvelle ligne à venir permettant la création d'un éventuel poste privé à Bonneval

Nouveaux postes :

- Création de nouveaux postes (Eure-et-Loir 1 et 2) d'après l'actuel S3REnR



RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Projet éolien des Grandes Vallées
Neuzy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

Zones

Zone d'étude du projet

Raccordement

28_Poste_source

- En projet
- En service

28_Lignes_HTB

- 225 kV
- 90 kV

Impacts & Measures





Impacts du projet et mesures étudiées

Volet biodiversité – Impact et séquence ERC :

<u>Impacts bruts :</u>
Flore → Faible
Faune → Faible
Habitats → Faible
Avifaune → Modéré
Chiroptères → Variables



<u>Evitement :</u>
Eloignement aux boisements > 200m
Garde au sol > 42m
Chantier hors période printanière

<u>Réduction :</u>
Plan de bridage chiroptère.
Respect d'un cahier des charges en phase chantier

Compensation :

Aucune compensation nécessaire
Impacts résiduels négligeables

Accompagnement / suivi :

Passage d'écologue pour localiser les nids des busards dans les cultures + bridage agricole en cas de présence de nid à proximité

Suivi de l'activité chiroptère et avifaune.

Risque très fort :

- Jonville
- Melleville

Risque fort :

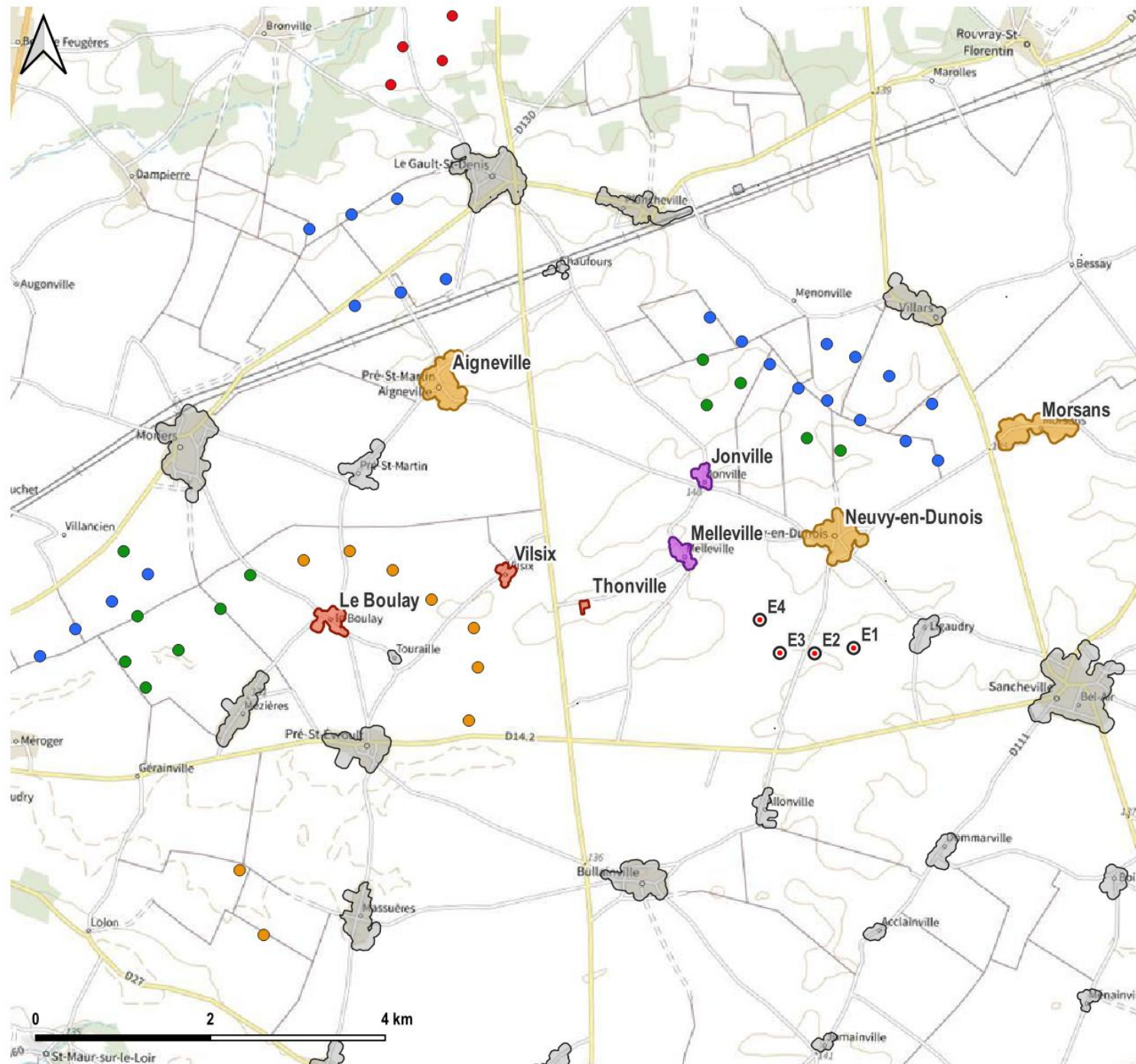
- Vilsix
- Thonville
- Le Boulay

Risque modéré :

- Aigneville
- Neuvy-en-Dunois
- Morsans

Impact patrimonial :

- Aucun rapport d'échelle défavorable sur des MH
- Aucun impact sur Châteaudun ou sur la vallée du Loir.



IMPACT ETUDE DE SATURATION

Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

Contexte EnR

- Éoliennes en service
- Éoliennes autorisées
- Éoliennes en instruction

Implantations

- Éoliennes du projet

Etude d'encerclement

- Risque d'impact très fort
- Risque d'impact fort
- Risque d'impact modéré
- Risque d'impact faible

Risque très fort :

- Jonville
- Melleville

Risque fort :

- Vilsix
- Thonville
- Le Boulay

Risque modéré :

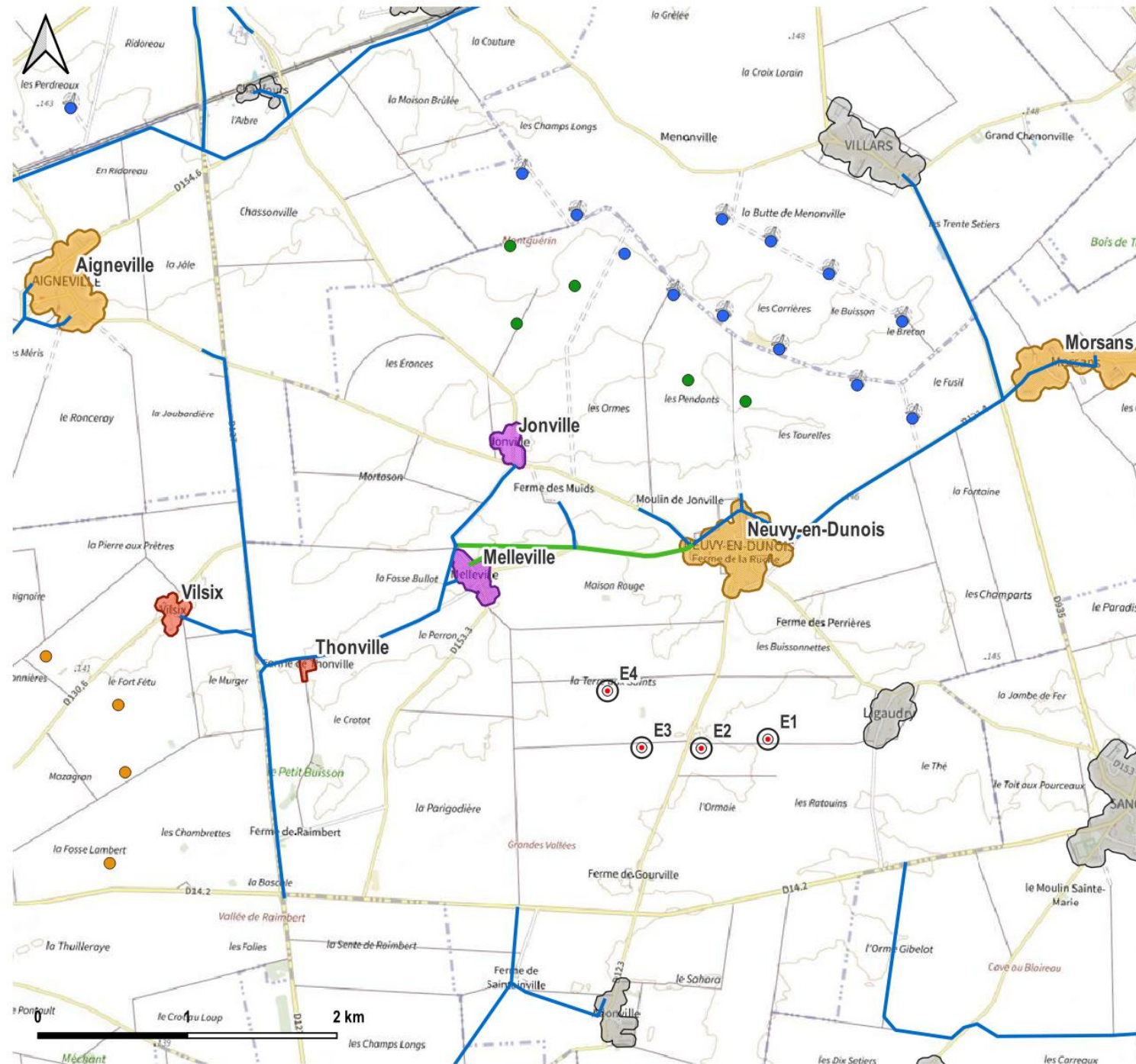
- Aigneville
- Neuvy-en-Dunois
- Morsans

Impact patrimonial :

- Aucun rapport d'échelle défavorable sur des MH
- Aucun impact sur Châteaudun ou sur la vallée du Loir.

Mesure d'accompagnement :

- Aide financière pour des projets d'enfouissement de réseaux électriques.



IMPACT ETUDE DE SATURATION

Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

Contexte EnR

- Éoliennes en service
- Éoliennes autorisées
- Éoliennes en instruction

Implantations

- ⊙ Éoliennes du projet

Etude d'encerclement

- Risque d'impact très fort
- Risque d'impact fort
- Risque d'impact modéré
- Risque d'impact faible

Mesure d'accompagnement paysagère

- HTA - Réseau aérien
- HTA - Réseau aérien à enfouir

**Merci pour votre
attention**

INNERGEX



ANNEXES

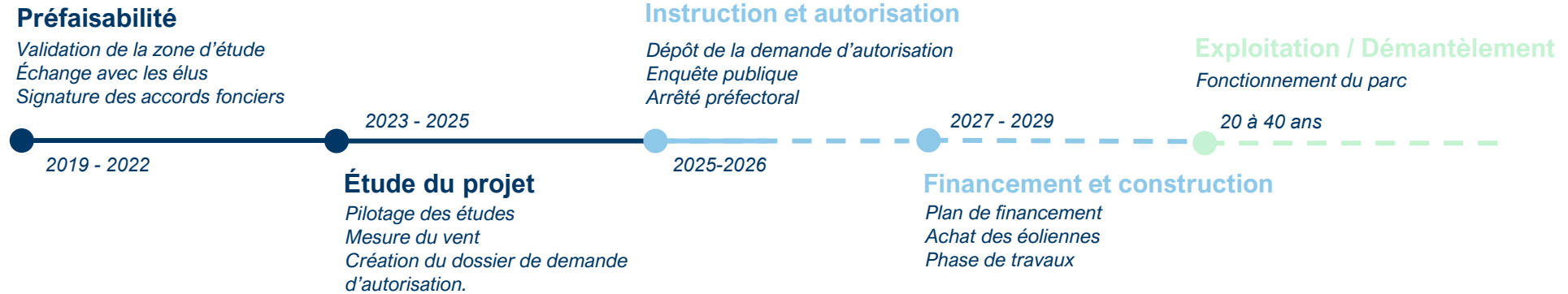


Calendrier du projet





Calendrier du projet



Échéancier spécifique à l'étude du projet



Synthèse des mesures





Mesures écologiques

11. SYNTHÈSE ET COUT DES MESURES ET DES SUIVIS

Intitulé	Localisation	Période d'application	Coût total de la mesure
Mesures d'évitement en phase conception (chapitre 9.1.1)			
Éviter la proximité des éoliennes avec les boisements et les haies	Toutes éoliennes	Phase conception	Intégré à la conception du projet
Suppression de trois éoliennes	Eoliennes E5, E6 et E7	Phase conception	Intégré à la conception du projet
Rendre les plateformes non attractives	Plateformes	Phase exploitation	Intégré au coût des travaux
Mesures d'évitement en phases travaux et démantèlement (chapters 9.1.2 et 9.1.3)			
Interdiction de tout dépôt de matériaux en lisière de boisement ou en bordure de haie	Haies et boisement à proximité des éoliennes E3 et E4	Phase travaux	Aucun
Adapter le calendrier et l'organisation des travaux afin d'éviter les destructions directes de nids d'espèces nicheuses protégées ou à enjeu et le dérangement pendant le chantier	Zone d'emprise travaux	Avant la phase travaux	Intégré au coût des travaux
Labourer grossièrement les zones de chantier entre novembre et mars pour éviter l'installation d'oiseaux nicheurs	Zone d'emprise travaux	Avant la phase travaux	Intégré au coût des travaux
Utilisation d'une terre correspondant aux caractéristiques du secteur et dépourvue d'espèces invasives	Plateformes et fondations	Phase démantèlement	Intégré au coût de la remise en état
Mesures de réduction en phases travaux, exploitation et démantèlement (chapitre 9.2)			
Limitation de l'emprise du chantier et de la circulation des engins au strict nécessaire	Zone d'emprise travaux	Phase travaux	Intégré au coût des travaux
Mise en pratique de mesures de prévention classiques des pollutions	Zone d'emprise travaux	Phase travaux	Intégré au coût des travaux
Remise en état des emprises travaux (et abords proches si nécessaire) ainsi que des virages à proximité des routes d'accès (départementales)	Zone d'emprise travaux	Fin de la phase travaux	Intégré au coût des travaux
Mise en place des précautions nécessaires pour éviter l'apport de nouvelles espèces invasives sur le chantier (phase installation et démantèlement)	Zone d'emprise travaux	Phase travaux et démantèlement	Intégré au coût des travaux
Gestion de la Renouée du Japon	Station à proximité de l'éolienne E4	Phase travaux	2 000 €
Bridage nocturne différencié des éoliennes pour les chauves-souris	Toutes éoliennes	Phase exploitation	Perte de production régulière pendant l'exploitation
Limites les travaux nocturnes à proximité des éoliennes	Toutes éoliennes	Phase travaux	Intégré au coût des travaux
Limites l'éclairage nocturne des plateformes	Toutes éoliennes	Phase exploitation	Intégré au coût de la machine

Intitulé	Localisation	Période d'application	Coût total de la mesure
Démantèlement de l'ensemble des fondations (béton, ferrailage et semelle de propreté)	Toutes les fondations	Phase démantèlement	Intégré au coût de la remise en état
Mesures d'accompagnement (chapitre 9.5)			
Suivi et sécurisation des nids de busards en phase exploitation	Parcelles aux abords du parc	Phase exploitation	2 500 € / an, soit 62 500 € pour une durée d'exploitation de 25 ans
Mesures de suivi (chapitre 10)			
Mesures de suivi en phase chantier			
Mise en place d'un suivi de chantier et rédaction d'un cahier technique à destination du chef de chantier et de son équipe	Zone d'emprise travaux	Phase travaux	14 000 €
Mise en place d'une veille ornithologique	Zone d'emprise travaux	Phase travaux	5 000 €
Mesures de suivi en phase exploitation			
Suivi de l'activité chiroptérologique sur nacelle pendant 7 mois, analyse et rédaction d'un rapport	Eolienne E3	Phase exploitation	17 500 € x 5 (n+1, n+2, n+5, n+10, n+20), soit 87 500 €
Suivi de la mortalité des oiseaux et des chiroptères sur au moins une trentaine de passages (4 machines)	Plateformes et abords	Phase exploitation	42 000 € x 5 (n+1, n+2, n+5, n+10, n+20), soit 210 000 € Ou si le bridage n'est pas modifié après le suivi n+1 : 42 000 € x 4 (n+1, n+5, n+10, n+20), soit 168 000 €
Bon fonctionnement du bridage chiroptérologique	Toutes éoliennes	Phase exploitation	Intégré au coût de maintenance
Mesures de suivi en phase démantèlement			
Suivi des mesures éventuellement préconisées lors des travaux de démantèlement	Zone d'emprise travaux	Phase démantèlement	Budget à définir en fin d'exploitation



Plan de bridage chiro

Tableau 41 : Algorithme de régulation pour les chauves-souris de haut vol

Mois	Régulation définie à l'aide des vitesses de vent et des données chiroptérologiques à 40 m	Régulation finale à mettre en place en phase d'exploitation
Janvier	Aucune régulation	Aucune régulation
Février	Aucune régulation	Aucune régulation
Mars	Aucune régulation	Aucune régulation
Avril	Aucune régulation	Aucune régulation
Mai	Aucune régulation	Aucune régulation
Juin	≤ 5 m/s Toute la nuit > 14 °C	≤ 6,5 m/s Toute la nuit > 14 °C
Juillet	≤ 6,5 m/s Toute la nuit > 15 °C	≤ 8 m/s Toute la nuit > 15 °C
Août	≤ 7,5 m/s Toute la nuit > 13 °C	≤ 9 m/s Toute la nuit > 13 °C
Septembre	≤ 7,5 m/s D'une heure avant le coucher du soleil au lever du soleil > 13 °C	≤ 9 m/s D'une heure avant le coucher du soleil au lever du soleil > 13 °C
Octobre	≤ 6 m/s Toute la nuit > 7 °C	≤ 7,5 m/s Toute la nuit > 7 °C
Novembre	Aucune régulation	Aucune régulation
Décembre	Aucune régulation	Aucune régulation



Mesure d'accompagnement – Enfouissement de câbles





Photomontages

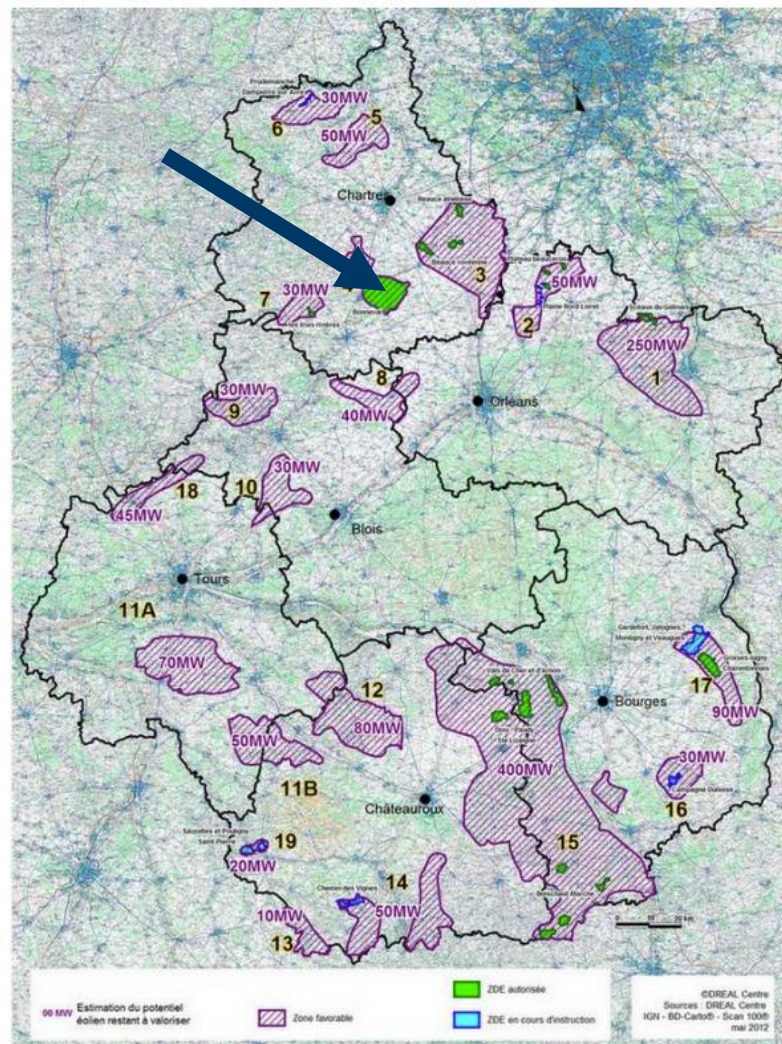
Mesure d'accompagnement – Enfouissement de câbles

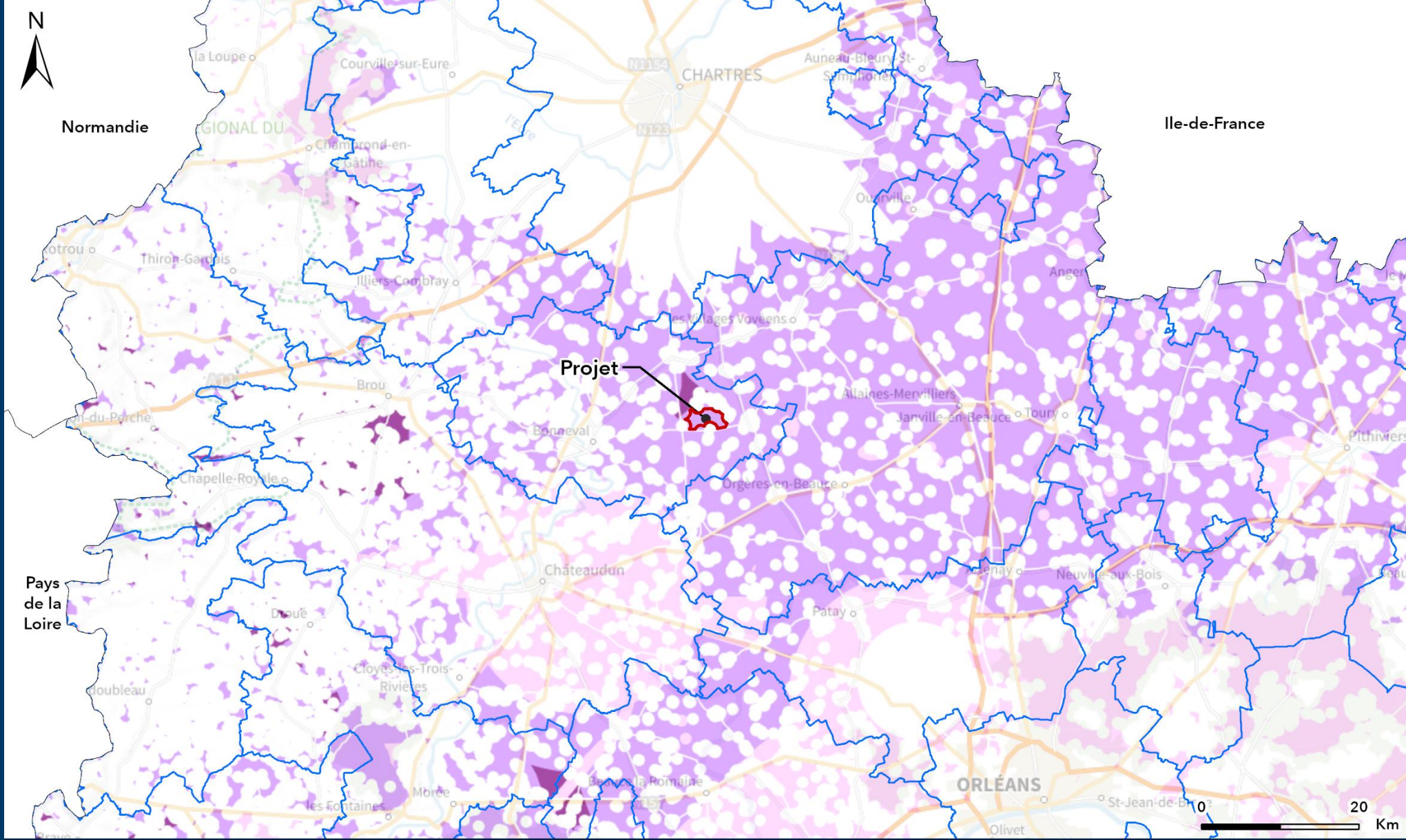


Zonages éoliens



CARTE DES ZONES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN





Limites Administratives

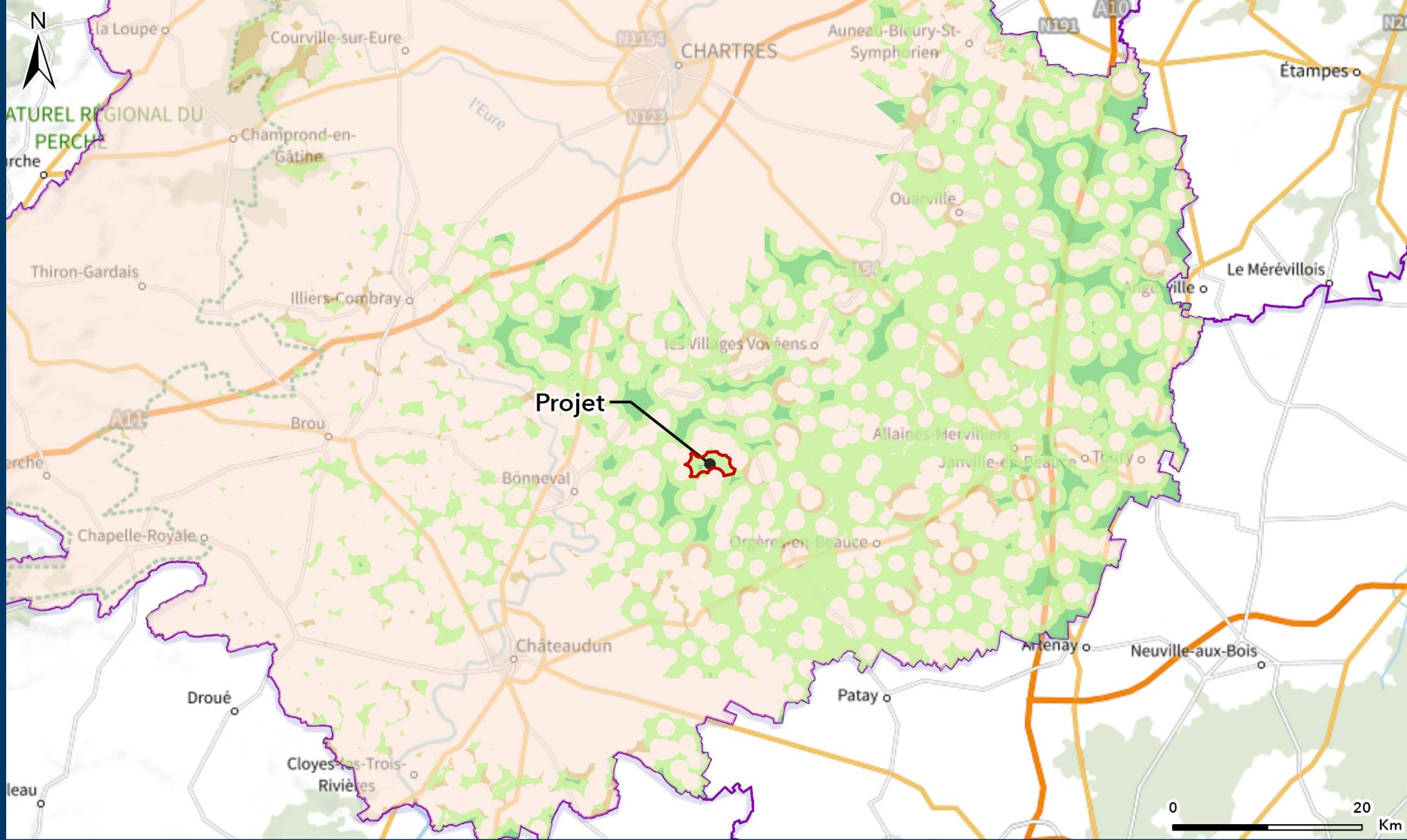
-  Régions
-  EPCI

Projet

-  Zone d'implantation potentielle

Zonage éolien

-  Enjeux rédhibitoires
-  Forts enjeux avérés
-  Favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux
-  Favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux locaux



Limites Administratives

 Départements

Projet

 Zone d'implantation potentielle

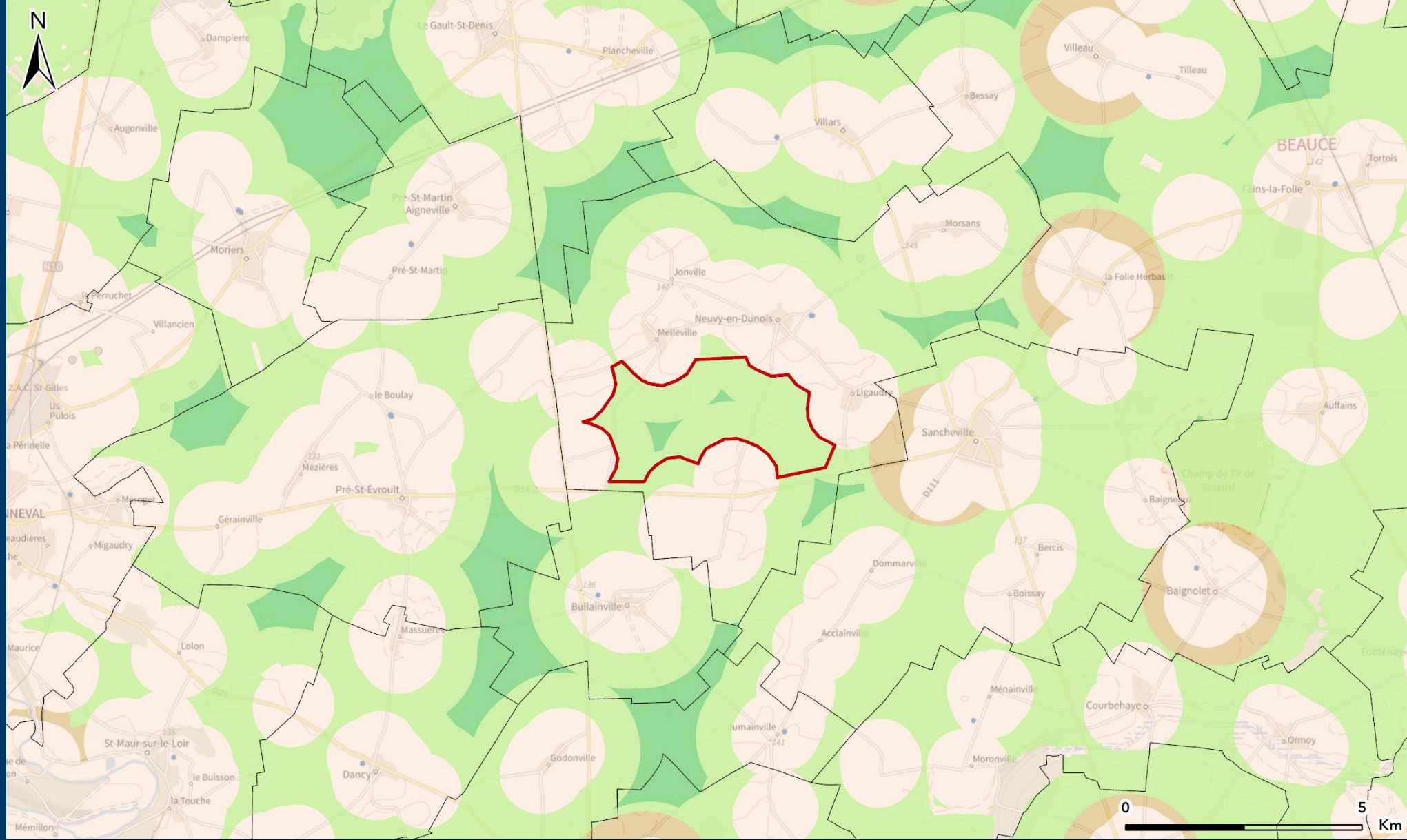
État généraux des EnR - DDT 28

 Zone exclue

 Zone à éviter

 Zone de vigilance

 Zone de moindre impact



Limites Administratives

 Communes

Projet

 Zone d'implantation potentielle

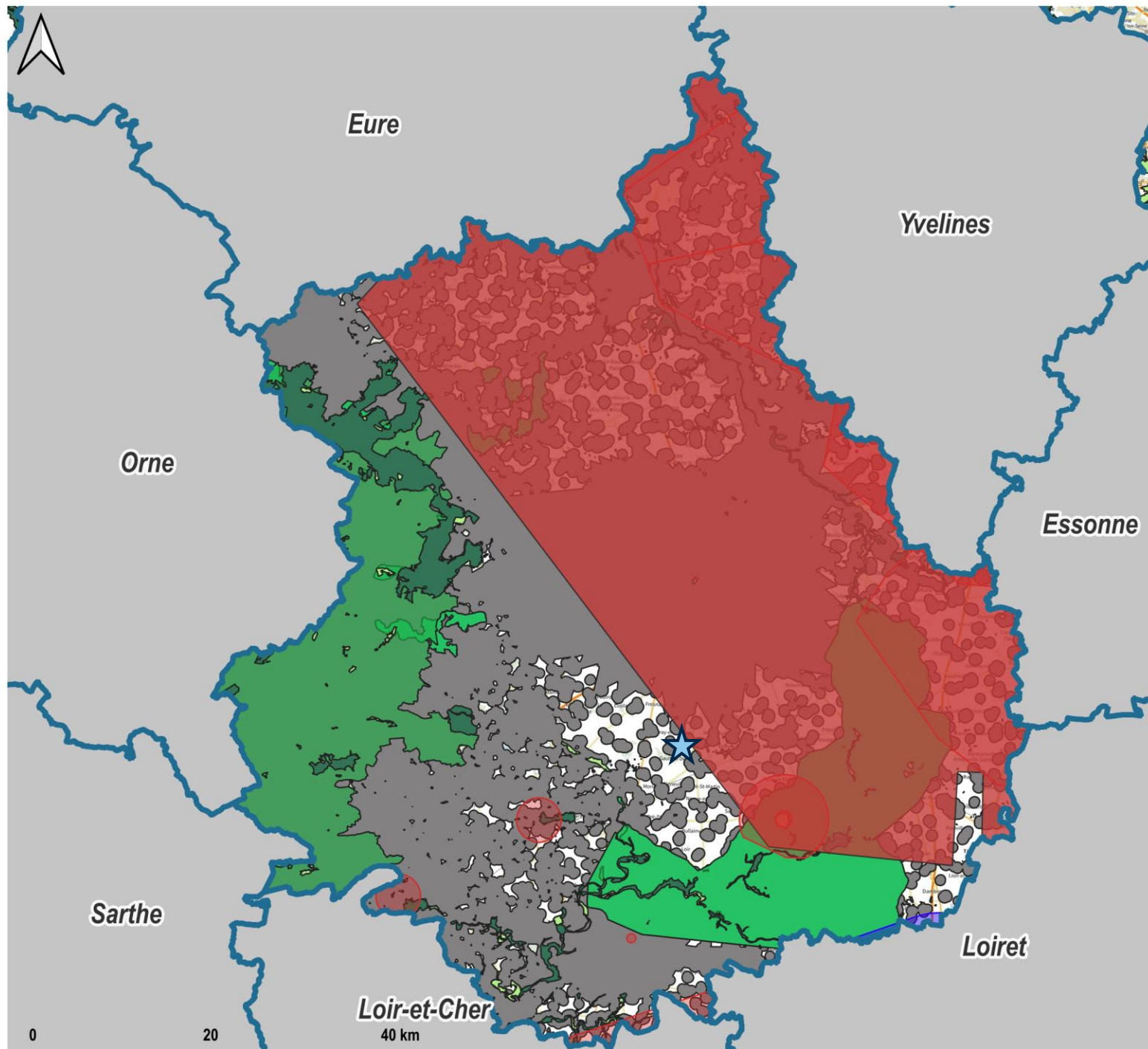
État généraux des EnR - DDT 28

 Zone exclue

 Zone à éviter

 Zone de vigilance

 Zone de moindre impact



CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)

Limites administratives

Limites départementales

Aéronautique

Zones CTR

Zone "Danger"

Zone "Restricted"

VOLTAC GIH

Biodiversité

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

Parc Naturel Régional (PNR) ou Réserve

Natura 2000

Paysage et Patrimoine

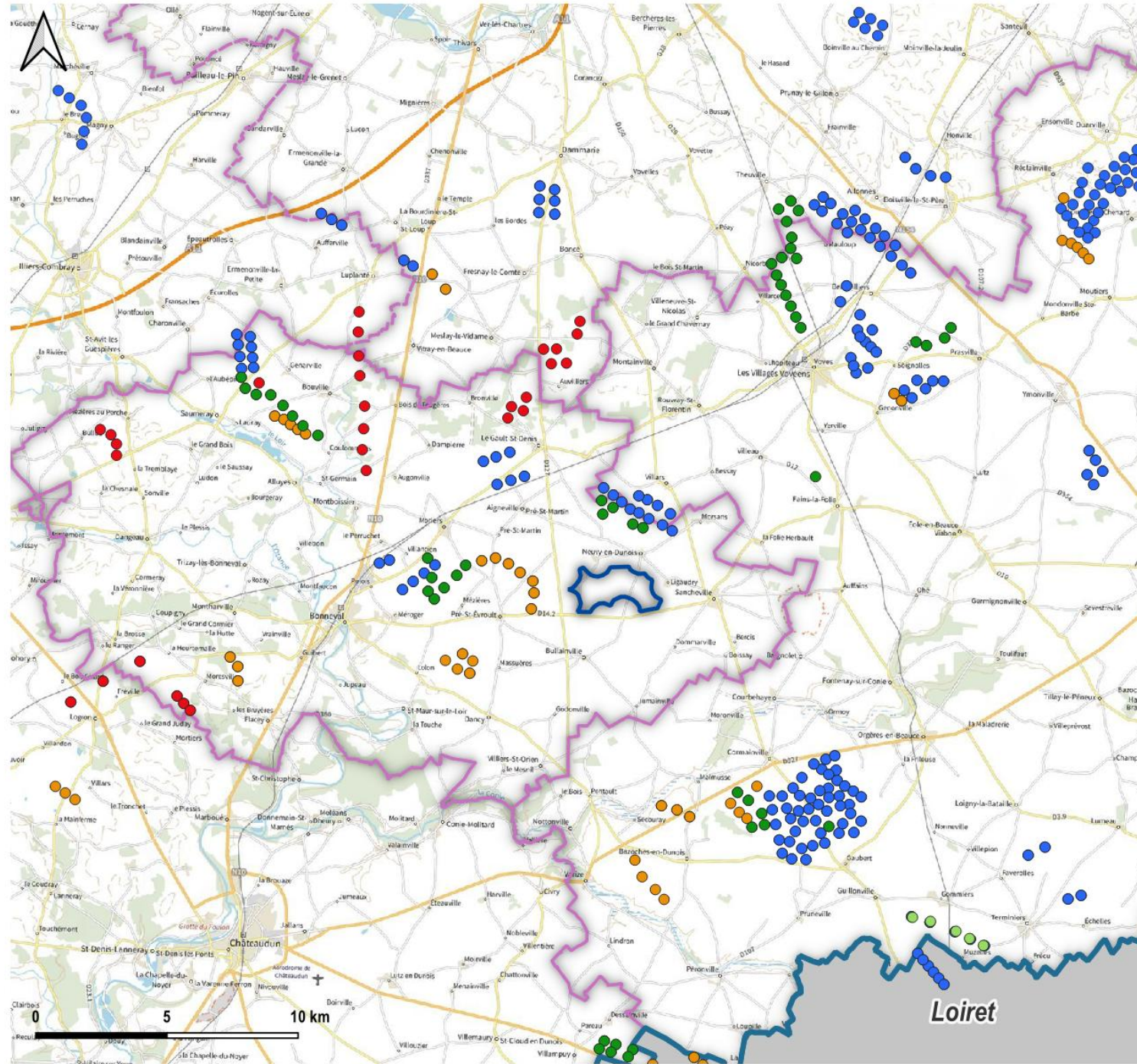
Zones exclues - États généraux des En

Contexte éolien



CONTEXTE ÉOLIEN AUTOUR DU PROJET





Projet éolien des Grandes Vallées
Neuvy-en-Dunois
Eure-et-Loir (28)



Limites administratives

 Limites des EPCI

Contexte éolien

-  Éoliennes en service
-  Éoliennes autorisées
-  Éoliennes en instruction
-  Éoliennes refusées - contentieux possibles

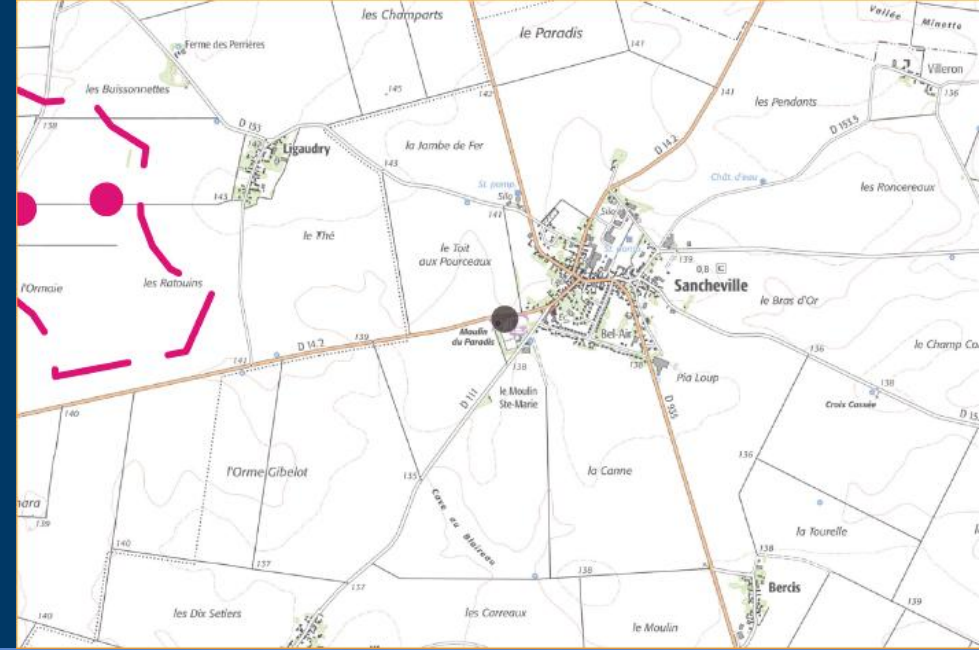
Zones

 Zone d'étude

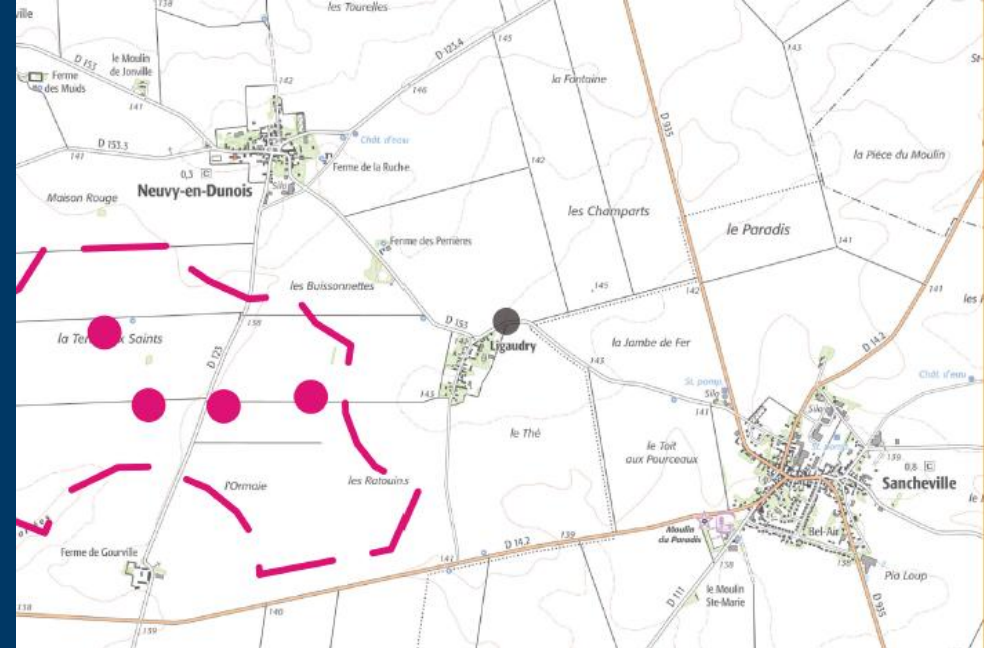
Photomontages



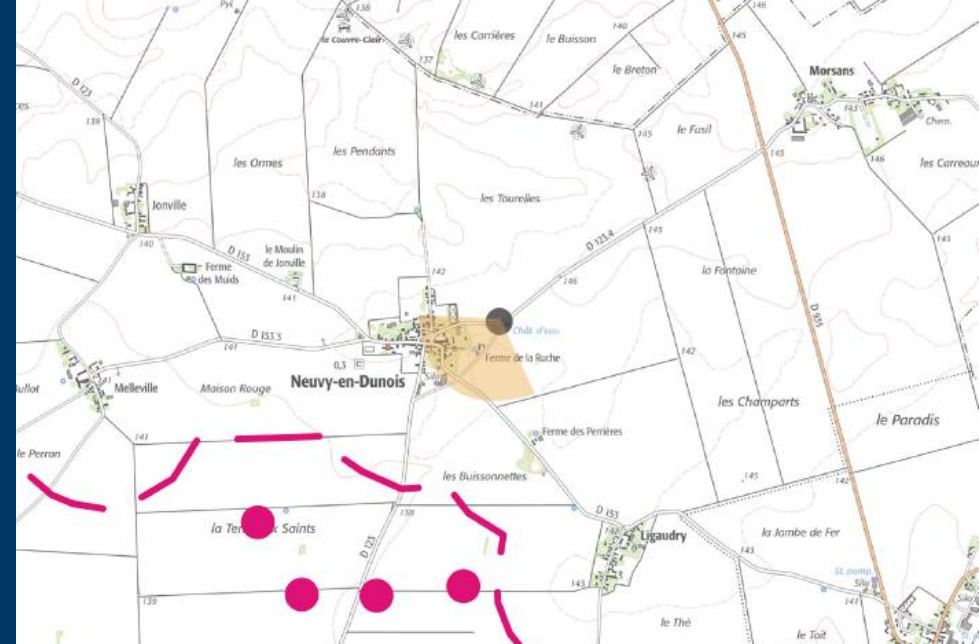
Sancheville – sortie Ouest



Ligaudry – arrivée depuis Sancheville



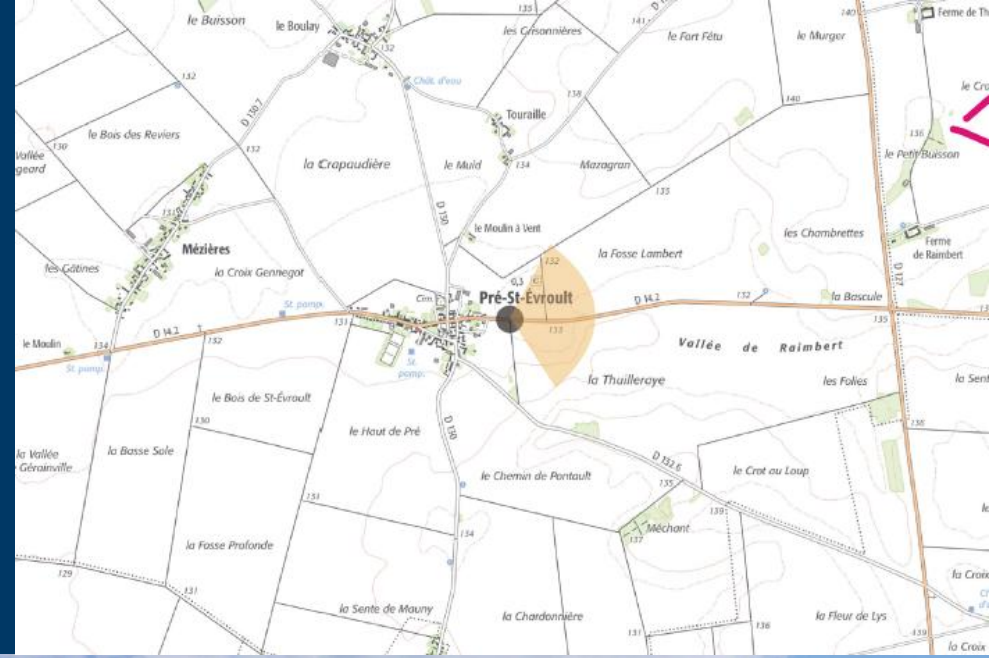
Neuvy-en-Dunois – Entrée Nord (château d'eau)



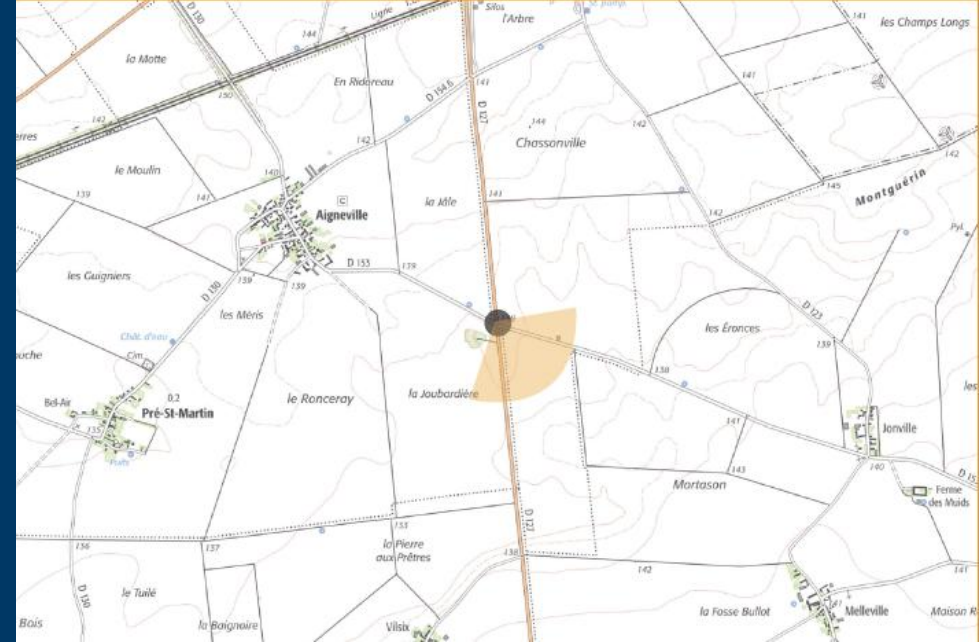


Photomontages

Pré-St-Évroult – Sortie Est



Sortie d'Aigneville – Croisement RD



La Folie Herbault – Entrée Nord-Est

